

Rapport d' Orientation Budgétaire 2020



Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

SOMMAIRE

	1. <i>Contexte législatif et économique</i> _____	3
	2. <i>L'analyse financière rétrospective du Bassin de Pompey</i> _____	11
	3. <i>L'analyse financière prospective du Bassin de Pompey</i> _____	18
	4. <i>L'analyse des capacités d'investissement du Bassin de Pompey</i> _____	29
	5. <i>L'orientation budgétaire</i> _____	36

Après une croissance de 1,7% en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3% en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1% à 0,7%. Le marché du travail devrait résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages.

Projet de Loi de Finances 2020

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur la **mesure phare de suppression de la taxe d'habitation (TH)** sur les résidences principales et la réforme engendrée, le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Par ailleurs la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ne devrait pas aller jusqu'à son terme et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Suppression de la TH et réforme du financement des collectivités

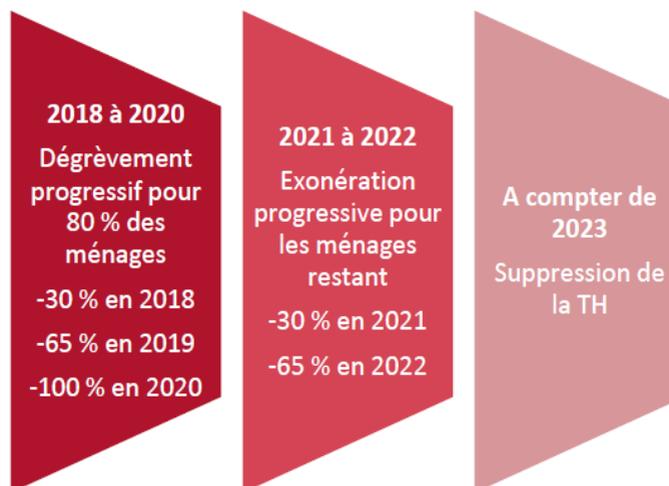
Cette réforme fait suite à l'annonce en novembre 2017 de la suppression de la taxe d'habitation après le dégrèvement de cette dernière pour 80% des ménages (sous conditions de revenus). Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications.

En 2020, le dégrèvement pour 80% des ménages est pleinement mis en œuvre :

- La base, le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 et du produit de TH pour les 20% des ménages restant soumis au paiement de la TH.
- Le produit lié aux hausses de taux votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20% des ménages restant dès 2020 ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées.

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20% des ménages encore soumis à son paiement.

La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

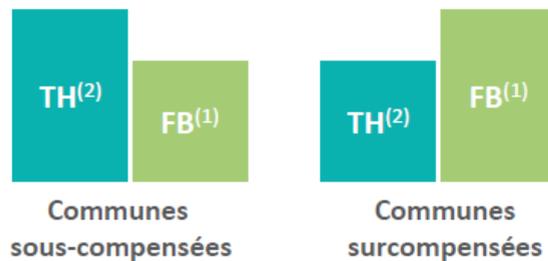


Les communes et EPCI ne percevront plus la TH dès 2021.



➤ **La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes.**

En 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux de FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes les communes conservent le pouvoir de taux sur la base de ce taux global. Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement



⁽¹⁾ Bases FB 2020 département x Taux FB 2020 département

⁽²⁾ Bases TH 2020 commune x Taux TH 2017 commune

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place:

1+ Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré
Produit global (commune + département) FB 2020

>1 pour les communes sous-compensées

<1 pour les communes surcompensées

Si ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous compensées un complément sera versé par l'Etat. Les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € conservent leur surcompensation.

Estimation Impact de la Réforme	Produit TH 2019	Produit total 2019	% TH/total	Produit estimé (TFB com+départ)	compensation	Coefficient correcteur
Bouxieres aux dames	992 205	1 503 735	66%	1 209 579	294 156	1,2514
Champigneulles	1 267 459	2 562 521	49%	2 950 912	- 388 391	0,8640
Custines	259 796	648 942	40%	1 126 467	- 477 525	0,5680
Faulx	126 459	190 733	66%	194 755	- 4 022	0,9775
Frouard	1 269 797	3 561 371	36%	4 407 738	- 846 367	0,8034
Lay Saint Christophe	477 651	683 222	70%	633 429	49 793	1,0809
Liverdun	1 535 818	2 474 878	62%	1 952 520	522 358	1,2827
Malleloy	122 991	156 331	79%	128 705	27 626	1,2348
Marbache	275 754	395 029	70%	376 643	18 386	1,0513
Millery	52 831	178 967	30%	179 161	- 194	0,9977
Montenoy	38 681	54 924	70%	55 427	- 503	0,9897
Pompey	943 871	1 945 873	49%	2 119 279	- 173 406	0,9156
Saizerais	246 548	401 332	61%	318 971	82 361	1,2862
Total communes	7 609 861	14 757 858	52%	15 653 586	- 895 728	
Bassin Pompey	6 394 082	15 035 858	43%			

Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB.

➤ **Les EPCI et les départements seront bénéficiaires d'une fraction de la TVA**

La perte de produit fiscal est issu du calcul :

- EPCI : Bases TH 2020 X Taux TH 2017
- Département : Base FB 2020 X Taux FB 2019

Cette fraction sera appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente avec le bénéfice de la dynamique de l'impôt.

La redéfinition des indicateurs de richesse

La suppression de la TH, remplacée par un nouvel impôt ou par une ressource de l'Etat, aura une incidence sur les indicateurs de richesse tel que le potentiel fiscal. S'agissant de l'impôt perdu, plus son taux est élevé (respectivement bas) plus le potentiel fiscal de l'année suivante augmente (respectivement diminue). Il conviendra d'en tenir compte dans les critères des futurs Pactes Financiers et Fiscaux.

Le Pacte financier et fiscal

Outil de prise en charge de nouveaux services assurés par l'intercommunalité et de solidarité envers les communes les plus pauvres, le Pacte financier et fiscal se poursuit.

Le Bassin de Pompey moteur de l'investissement local

L'analyse rétrospective consolidée du territoire met en avant la dynamique de l'investissement local à hauteur de 13,5 M€ en 2018.

Les dépenses d'équipement du territoire s'élèvent à 330 € par habitant en 2018 tout en réduisant l'endettement à hauteur de 643 € par habitant au 31/12/18.

L'effet des transferts de compétence (tourisme au 1/1/15, police-voiries au 1/9/15 et restauration au 1/1/17) entraînant une baisse des charges de personnel des communes leur permettent de stabiliser leurs charges et d'améliorer leur situation financière malgré la baisse des dotations. L'évolution des charges de personnel progresse de 14% sur l'intercommunalité du fait de ces transferts, du passage en régie de la restauration et de l'ouverture de nouvelles structures multi accueil.

Malgré une faible progression liée à la dynamique des bases, les recettes progressent moins vite que les dépenses et le territoire aura subi des baisses de dotation à hauteur de 4,2 M€ depuis 2013.

	communes			Bassin Pompey			bloc local				
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2017	2018			
Population	41 055	41 114	41 080	41 055	41 114	41 080	41 114	41 080			
en milliers d'euros											
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT				<i>evol 17/18</i>			<i>evol 17/18</i>		<i>evol 17/18</i>		
Total Recettes de fonctionnement	32 951	33 170	33 927	2%	28 354	28 072	28 130	0%	61 242	62 057	1%
Impôts Locaux	13 930	13 978	14 360	3%	13 590	13 253	13 625	3%	27 231	27 985	3%
Reversements de fiscalité					-6 938	-6 878	-6 819	-1%	-6 878	-6 819	-1%
Autres impôts et taxes	644	869	946	9%	11 218	11 184	11 093	-1%	12 053	12 039	0%
Dotations (DGF+DSR+DNP)	4 651	4 180	4 046	-3%	2 103	2 044	2 002	-2%	6 224	6 048	-3%
Total Charges de fonctionnement	31 873	31 005	31 149	0%	22 572	22 412	25 029	12%	53 417	56 178	5%
Charges de personnel	16 973	16 633	16 713	0%	7 426	8 573	9 800	14%	25 206	26 513	5%
Achats et charges externes	8 439	7 246	7 839	8%	10 188	10 107	11 921	18%	17 353	19 760	14%
Charges financières	684	620	837	35%	232	223	187	-16%	843	1 024	21%
Contingents	1 443	1 374	1 368	0%					1 374	1 368	0%
Subventions versées	1 855	1 706	2 112	24%	470	435	361	-17%	2 141	2 473	16%
Résultat comptable	1 081	2 174	2 778		5 783	5 660	3 100		7 834	5 878	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT											
Total Ressources d'investissement	5 374	7 739	9 472		8 929	12 841	9 665		20 580	19 137	
Emprunt bancaire et dettes assimilées	510	620	2 206		0	0	0		620	2 206	
Subventions reçues	722	823	715		1 154	856	1 678		1 679	2 393	
FCTVA	638	678	530		1 086	1 303	343		1 981	873	
Total Dépenses d'investissement	6 663	6 931	9 563		10 795	10 028	12 846		16 959	22 409	
Dépenses d'équipement	4 852	4 649	5 036		9 196	6 587	8 500		11 236	13 536	
Remboursement d'emprunts	1 681	1 656	2 913		1 119	1 279	917		2 935	3 830	
<i>dépenses équipement sur le territoire :</i>										273 €	330 €
ENDETTEMENT (encours dette 31/12/N)	17 318	17 026	16 274		12 577	11 298	10 136		28 324	26 410	
<i>endettement territoire :</i>										689 €	643 €

La solidarité financière

Le volet solidarité financière du Pacte prévoit la prise en charge du **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** pour les communes pauvres à 100% ou tendues à 50%.

En 2019, 3 communes (Bouxières-aux-Dames, Montenois et Saizerais) voient leur indicateur de potentiel financier passer au dessus de la moyenne de leur strate.

Détermination des communes « pauvres » sur la base des indicateurs nationaux (fiches DGCL 2019)

- ratio dégradé / aux moyennes nationales
 - ratio proche des moyennes
 - ratio meilleur que les moyennes nationales
- 2 ratios ■ : situation tendue : Frouard, Pompey, Saizerais
- 3 ratios ■ ou ■ commune pauvre : Liverdun,

Fiches DGF et FPIC 2019	BAD	Champigneulle	Custines	Faulx	Frouard	LSC	Liverdun	Malleloy	Marbache	Millery	Montenois	Pompey	Saizerais	Total communes	Ensemble Intercommunal
Population DGF 2019	4 273	6 874	3 038	1 351	6 656	2 541	6 127	990	1 734	636	428	4 988	1 551	41 187	41 187
POTENTIEL FINANCIER	885,2	1 363,1	1 370,9	671,1	1 179,8	895,2	838,4	674,1	829,0	1 191,1	600,8	989,3	714,5	1 035,5	720,69
<i>PF/habitant strate</i>	858,0	931,5	779,8	703,2	931,5	779,8	931,5	710,7	703,0	638,9	559,2	858,5	703,2		619,9
<i>écart >0,95</i>	1,03	1,46	1,76	0,95	1,27	1,15	0,90	0,95	1,18	1,86	1,07	1,15	1,02		1,16
EFFORT FISCAL	1,16	1,11	0,85	0,95	1,32	0,97	1,28	0,96	0,98	0,78	0,90	1,30	1,16		1,159
<i>EF strate</i>	1,10	1,15	1,08	1,03	1,15	1,07	1,15	1,01	1,03	1,01	0,98	1,10	1,03		1,128
<i>écart >1,05</i>	1,05	0,96	0,79	0,92	1,14	0,91	1,11	0,95	0,95	0,77	0,92	1,18	1,13		1,03
REVENU/habitant	15 764	13 124	14 006	14 619	12 860	20 929	13 735	13 729	13 526	15 450	14 154	10 980	13 710		13 883
<i>R strate</i>	14 861	14 861	14 377	13 946	14 861	14 377	14 861	13 556	13 946	13 557	12 962	14 861	13 946		14 707

POTENTIEL FINANCIER / habitant	■ PF < strate écart <0,95	EFFORT FISCAL	■ EF > strate écart > 1,05	REVENU / habitant	■ R < R moy strate et Bassin
	■ PF < strate écart >0,95		■ EF > strate		■ R <= R moy
	■ PF > strate		■ EF < strate		■ R > R moy

A compter de 2018, les ressources du **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** sont stabilisées à 1 milliard d'euros. Une simulation a été effectuée, toutes choses égales par ailleurs, sur la base d'une évolution de 2% en 2020.

	FPIC 2017	FPIC 2018	FPIC 2019	Estim FPIC 2020	Estim PACTE 2020	R/hab 2019	Potentiel Fi 2019
Bouxieres aux dames	44 822	41 414	41 202	41 877		15 764	885
Champigneulle	115 845	104 454	102 058	103 731		13 124	1 363
Custines	49 926	46 141	45 363	46 107		14 006	1 370
Faulx	10 513	9 903	9 876	10 038		14 619	671
Frouard	97 299	86 946	85 534	86 936	43 468	12 860	1 179
LSC	27 372	25 027	24 776	25 182		20 929	895
Liverdun	61 184	56 348	55 955	56 872	56 872	13 734	838
Malleloy	7 758	7 173	7 270	7 389		13 728	674
Marbache	16 924	15 855	15 658	15 915		13 525	829
Millery	9 183	8 420	8 252	8 387		15 449	1 191
Montenoy	3 177	2 860	2 801	2 847		14 154	600
Pompey	59 382	54 311	53 750	54 631	27 316	10 980	989
Saizerais	13 108	12 244	12 071	12 269	9 201	13 710	714
PART communes (droit commun)	516 493	471 096	464 566	472 181		13 883	1035
PART de l'EPCI	439 672	437 910	460 909	472 181			
prise en charge PACTE	195 146	152 050	137 668	136 857			
PART communes (dérogatoire)	321 347	319 046	326 898	335 324			
Part Totale EPCI	634 818	589 960	598 577	609 038			
CIF	0,460	0,482	0,498	0,5			
	956 165	909 006	925 475	944 362			
	22%	-5%	2%	2%			

	Ens interco (EI)	Moyennes nationales
PFIA/hab moyen	720	628
Revenu/hab moyen	13 883	14 707
Effort fiscal agrégé	1,16	1,13



La solidarité entre l'intercommunalité et les communes continue de jouer davantage du fait de l'évolution du coefficient d'intégration fiscale qui est passé de 0,460 en 2016 à 0,498 en 2019. Il devrait se stabiliser en 2019.

La loi de Finances 2020 reporte l'intégration des redevances eau et assainissement au 1/1/26 dans le calcul du CIF.

Un nombre d'établissements en progression depuis 2016

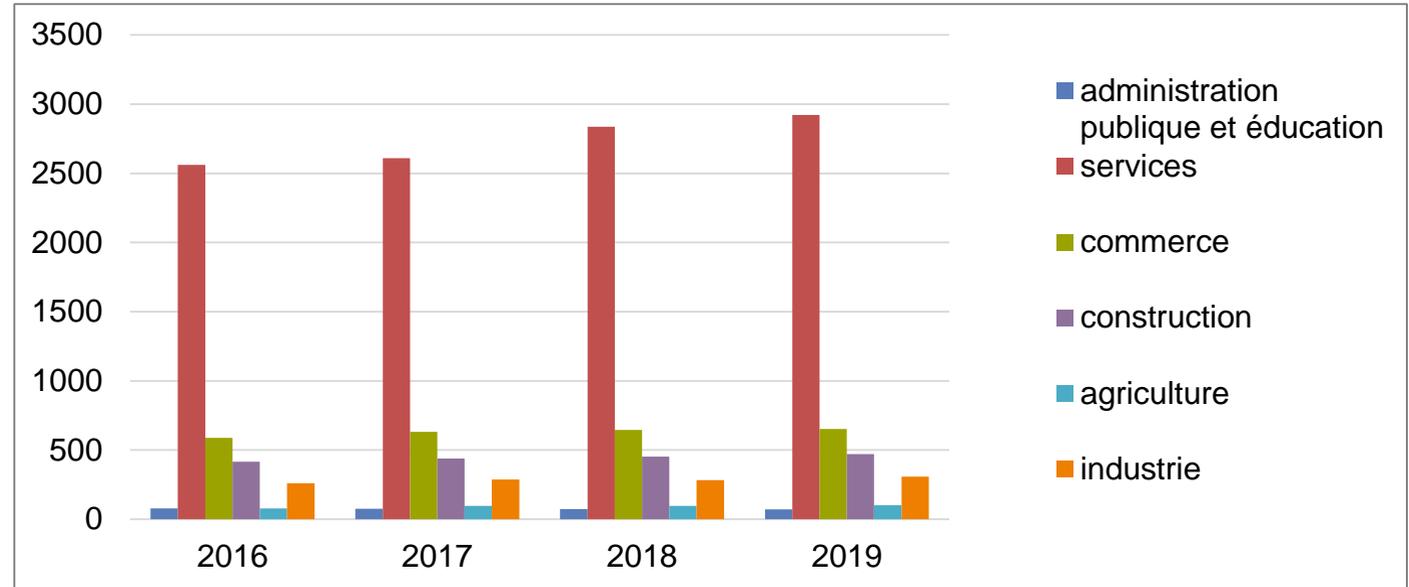
Le nombre total d'établissements présents sur le Bassin de Pompey enregistre une évolution positive de 136, à l'instar des années précédentes. 4 525 établissements contre 4 389 fin 2018. C'est une nouvelle fois la large catégorie des services qui progresse le plus significativement avec 86 établissements supplémentaires, même si l'ensemble des secteurs progresse dans une moindre mesure.

Des effectifs salariés plutôt stables

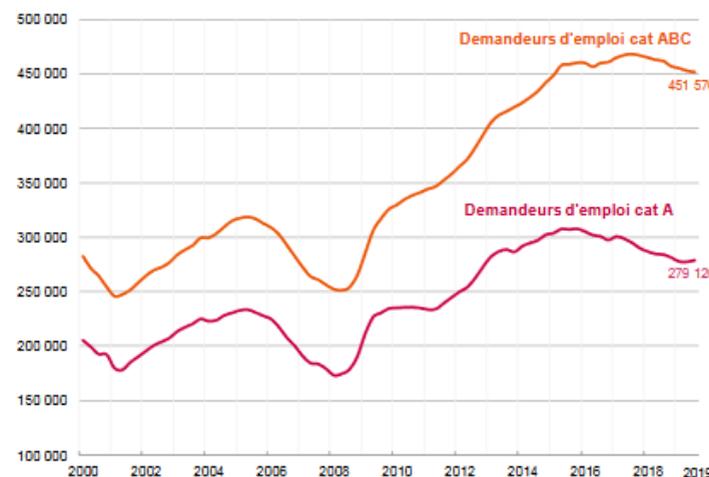
Les effectifs salariés sont en évolution modérée entre 2015 et 2019, avec une progression variant faiblement selon les années.

Année	Effectifs salariés	Évol. annuelle des effectifs
2015	10 189	- 1,75 %
2016	10 427	+ 2,33 %
2017	10 284	- 1,37 %
2018	10 374	+ 0,88 %

Évolution du nombre d'entreprises par secteurs d'activité

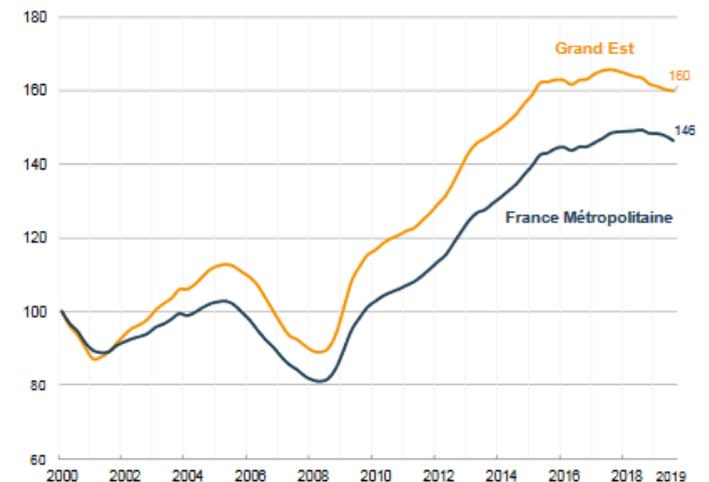


5.2 Évolution trimestrielle des DEFM (Cat. ABC, Cat. A) - données CVS



Source : STMT - Pôle emploi, DARES, DIRECCTE

5.1 Évolution trimestrielle des DEFM de Cat. ABC - Grand Est / France métropolitaine - Base 100 en janvier 2000 - données CVS

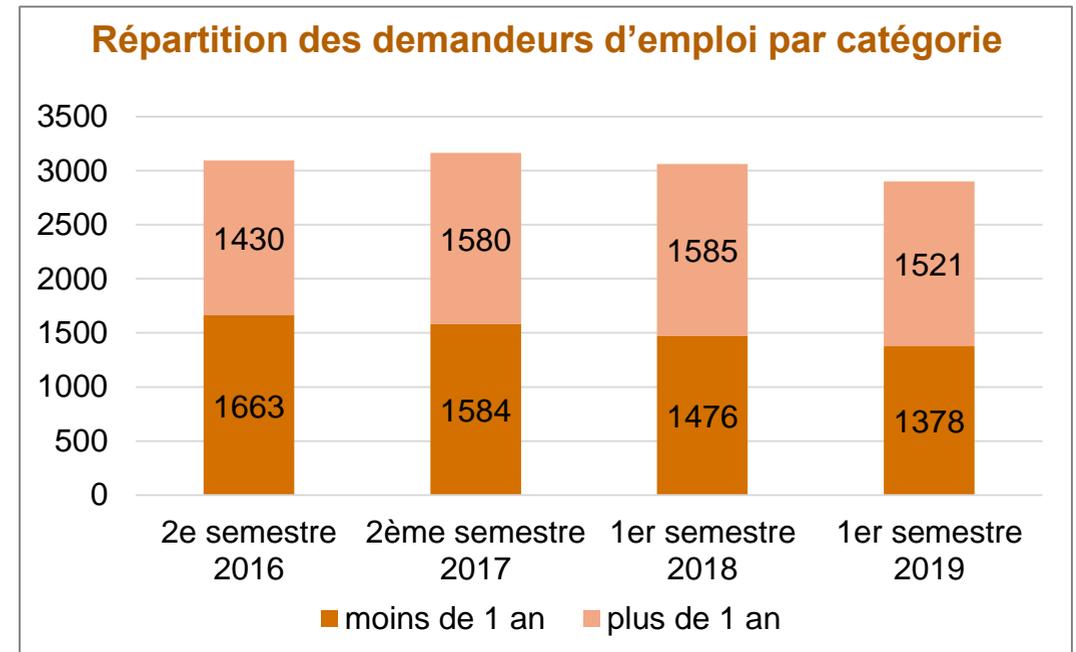
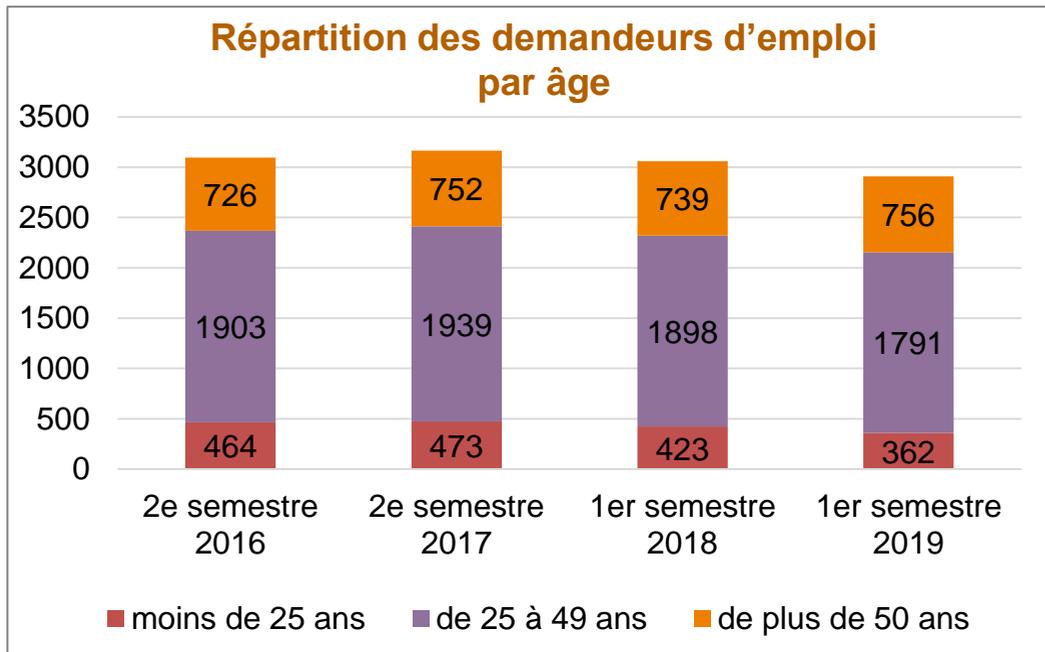
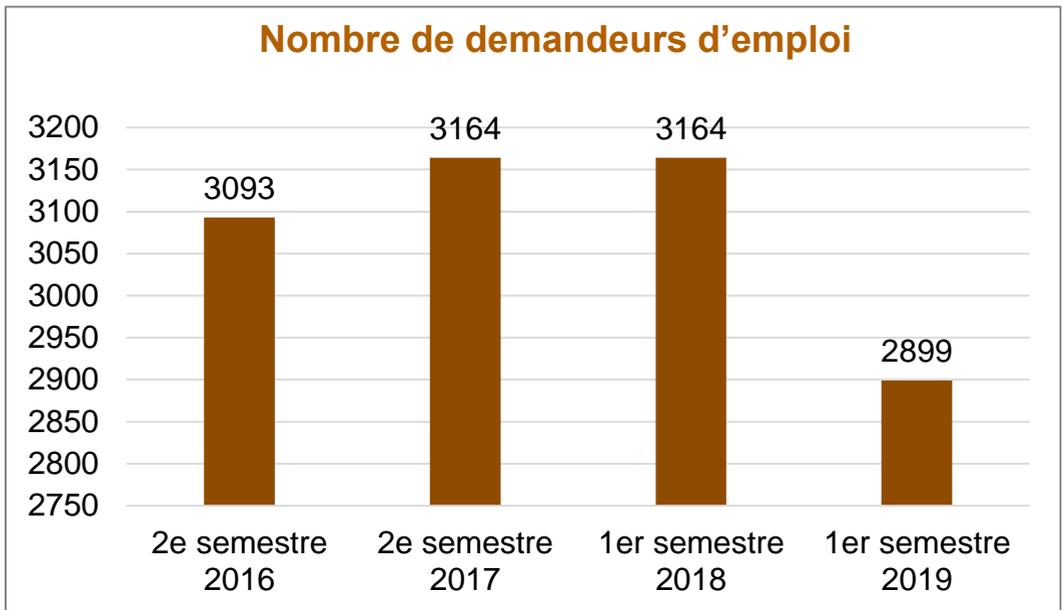


Source : STMT - Pôle emploi, DARES, DIRECCTE

Une baisse modérée du nombre de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi au premier semestre 2019 étaient 2 899 sur le territoire, soit une baisse de 8% par rapport au premier semestre 2018. C'est le nombre le plus bas depuis 2016. Cette baisse est profitable à l'ensemble des demandeurs d'emploi et on constate une diminution significative des demandeurs d'emploi pour les moins de 25 ans et la catégorie des 25 à 49 ans mais un public sénior plus fortement impacté, leur nombre croissant de 2%.

La baisse modérée des demandeurs d'emploi sur le territoire du Bassin de Pompey s'inscrit dans les dynamiques constatées aux niveaux départemental, régional et national (voir graphique ci-dessous), toutefois de manière moins marquée. Différents facteurs peuvent expliquer cet infléchissement : reprise économique, dynamique de création d'entreprises (notamment micro-entreprises en forte progression), etc.



Evolution du tissu commercial en 2019

Comme pour l'année 2018, 2019 connaît une nouvelle progression, dans une proportion certes nettement moindre, du nombre de cellules commerciales occupées (photographie de la situation en décembre 2019). En effet 4 points de vente ont retrouvé une activité commerciale, artisanale ou de service.

Ainsi en 3 ans, les 13 communes du Bassin de Pompey ont vu la réouverture de 13 points de vente

En décembre 2019, 14 locaux sont disponibles sur les 7 communes disposant d'un tissu commercial significatif. Le taux de vacance commerciale est ainsi de 5,85%, bien inférieur aux moyennes constatées (de l'ordre de 12 à 20%). Cette vacance est essentiellement concentrée sur les communes de Frouard et Pompey. A noter que pour la commune de Pompey, 4 locaux sur les 5 disponibles sont situés rue des Jardins Fleuris.

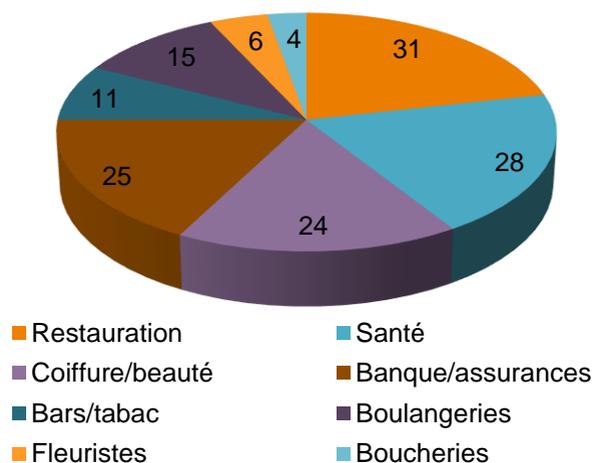
Point de vigilance pour les locaux occupés par les banques, assurances et agences immobilières dont l'activité est fortement impactée par la dématérialisation des échanges. La rotation des activités liées à la restauration semble également s'accélérer.

Solde des ouvertures/fermetures des commerces en 2019 :

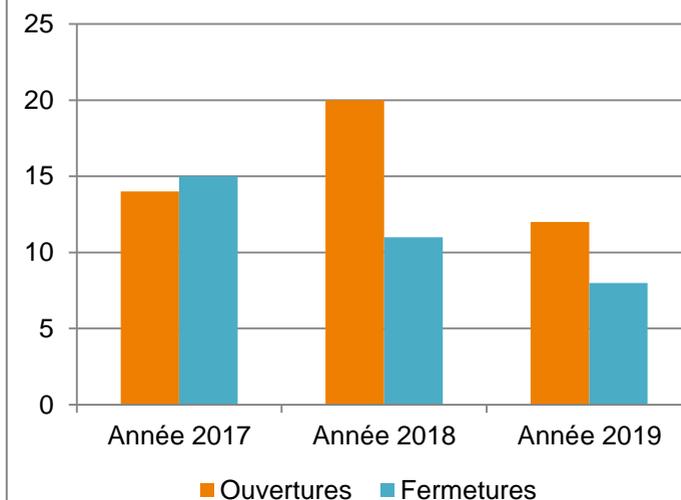
Commune	Fermetures	Ouvertures	Solde
Champigneulles	1	4	3
Frouard	1	2	1
Pompey	3	3	0
Bouxières-aux-Dames	1	1	0
Grand Air	2	2	0
Total	8	12	4



Principales activités installées dans des locaux commerciaux en centres bourgs (hors Grand Air)

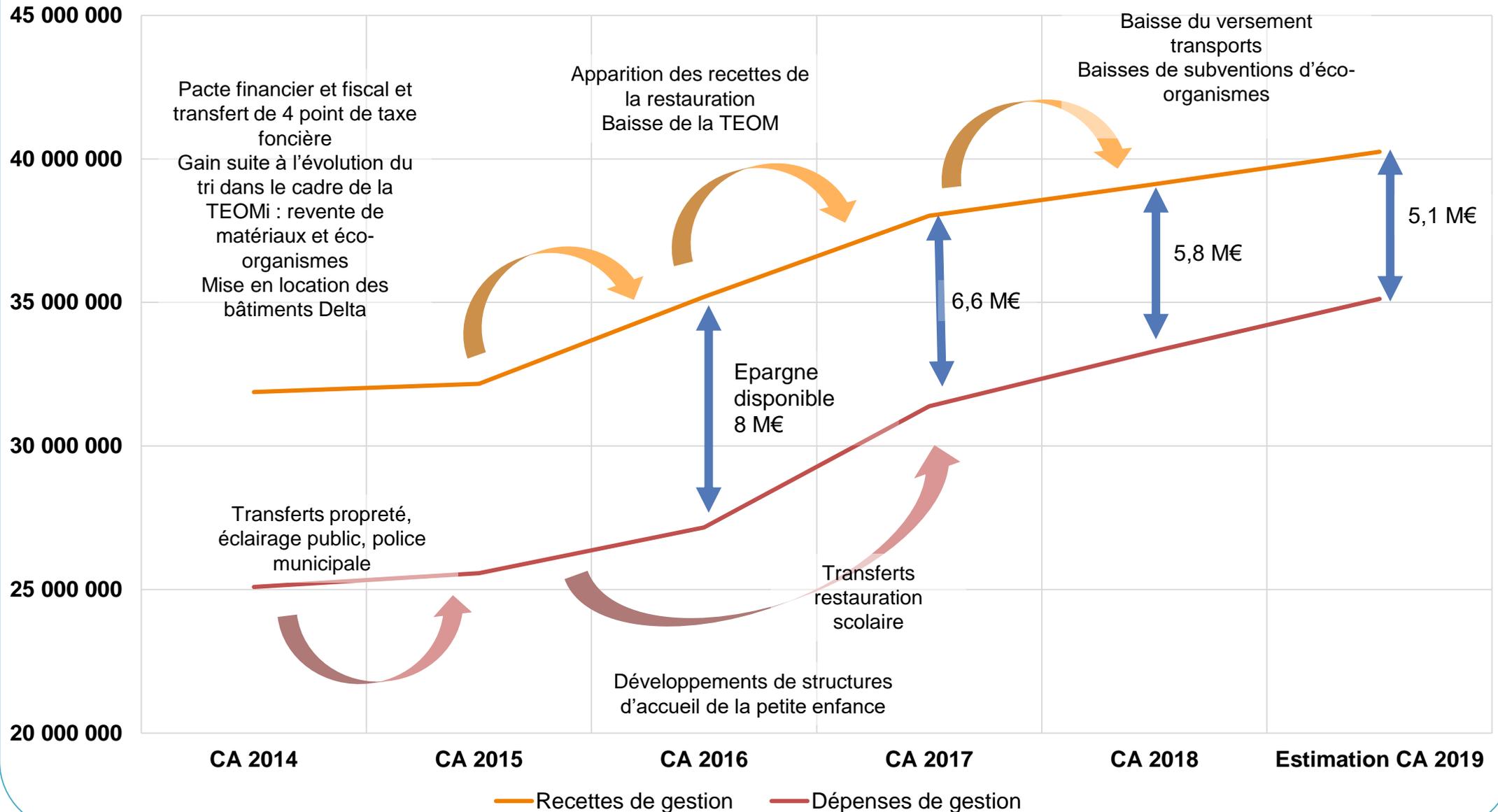


Fermetures et ouvertures des points de vente sur le Bassin de Pompey



Données budgets consolidés

Evolution de l'équilibre de fonctionnement de 2014 à 2019



Une épargne permettant un bon niveau d'autofinancement

Sur les 5 dernières années, l'évolution des recettes réelles de gestion progresse d'environ 3% en moyenne par an sur le budget principal malgré la perte de plus d'1 M€ de dotations de l'Etat et la stabilité des taux ménage. Les dépenses de gestion ont progressé d'environ 5% hors retraitement des transferts et développements de services (ouvertures de crèches, restauration...)

L'épargne nette s'est légèrement dégradée mais reste à un niveau important de 3,6 M€ en 2019 permettant un bon niveau d'autofinancement des investissements.

Les dépenses d'investissement cumulées s'élèvent à 55 M€ soit 9,2 M€ par an en moyenne. Les recettes d'investissement sont de 18 M€ sur la période.

Fin 2019 l'encours de dette est de 9,2 M€ et la capacité de désendettement de 1,8 an, les derniers emprunts ayant été contractés en 2014 et 2015 (pour un refinancement).

Ci-après sont également présentées les dépenses de fonctionnement de 2014 à 2019 du budget principal, dans lequel les transferts et développement de compétence ont été identifiés. L'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement hors développement et transfert est en moyenne de 1,28% sur la période.

Données Budget Principal, en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Estim. CA 2019	Évol. ann Moyen. 14-18
RECETTES DE GESTION	28 691 134	29 224 180	31 650 500	32 780 737	32 832 219	33 385 572	3,08%
Produits des services (R70)	1 926 405	2 074 501	2 564 433	3 932 963	3 574 738	3 714 565	14,03%
Impôts et taxes (R73)	20 810 859	21 468 326	23 674 648	23 405 754	23 884 612	24 103 670	2,98%
Dotations et participations (R74)	5 304 395	4 872 002	4 633 113	4 652 397	4 605 620	4 811 088	-1,93%
Autres produits (R75)	474 084	606 460	646 870	633 572	548 205	555 001	3,20%
Atténuation de charges (R013)	175 391	202 891	131 436	156 051	219 044	201 248	2,79%
DÉPENSES DE GESTION	22 370 815	22 941 779	24 382 308	25 145 008	26 912 096	28 587 917	5,03%
Charges à caractère général (011)	7 394 608	7 581 723	7 528 798	7 446 845	8 132 045	8 881 718	3,73%
Dépenses de personnel (D012)	5 646 428	6 117 835	7 554 957	8 727 138	8 771 091	9 300 996	10,50%
Atténuation produits (D014)	7 936 078	7 873 922	7 198 086	7 319 481	7 313 183	7 321 223	-1,60%
Autres charges courantes (D65)	1 393 701	1 368 299	2 100 467	1 651 544	2 695 777	2 989 250	16,49%
Intérêts de la dette existante	224 170	266 967	210 180	211 771	185 106	170 188	-5,36%
Amortis. du capital de la dette	876 092	673 945	914 494	1 036 147	1 041 184	1 050 881	3,71%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	5 314 714	5 313 762	6 226 192	6 365 671	4 813 840	3 696 593	-7,00%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12 550 413	7 917 744	9 028 263	6 586 755	10 065 283	9 209 000	-6,00%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 070 922	2 933 867	2 436 615	2 734 545	4 338 551	3 524 000	11,22%
Emprunt nouveau	3 500 000	3 648 044					
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	10 338 127	13 159 572	12 240 468	12 240 468	10 153 917	9 103 036	
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT	1,67	2,2	1,71	1,65	1,73	1,8	

Evolution des dépenses du budget principal, en €, avec identification des dépenses de transferts ou de développement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Évolution annuelle moyenne 14-19
DÉPENSES DE GESTION	22 370 815	22 941 779	24 382 308	25 145 008	26 912 096	28 587 917	5,03%
→ DÉPENSES DE GESTION hors transferts et dév.	22 370 815	22 310 283	22 876 554	22 841 290	22 733 804	23 841 610	1,28%
Charges à caractère général (011)	7 394 608	7 581 723	7 528 798	7 446 845	8 132 045	8 881 718	3,73%
dont Eclairage public		129 515	605 813	568 544	733 805	700 000	
dont Gestion de l'espace public (a minima)		30 000	100 000	100 000	100 000	100 000	
dont Crèches (SMAL, SMAB, MCC)		15 061	40 315	50 205	71 745	101 137	
dont Tourisme		20 302	31 893	43 328	32 334	35 425	
→ Charges générales (011) hors transferts et développements	7 394 608	7 386 845	6 750 777	6 684 768	7 194 160	7 945 156	1,45%
Dépenses de personnel (012)	5 646 428	6 117 835	7 554 957	8 727 138	8 771 091	9 300 996	10,50%
dont Tourisme			123 000	142 000	148 000	135 000	
dont Restauration			105 400	1 148 610	1 173 000	1 192 000	
dont crèche Mirabelle (SMAL)					39 000	251 000	
dont crèche Hirondelle (MCC)				10	135 000	169 000	
dont crèche Grain de Sel (SMAB)		41 000	170 000	154 000	215 000	205 000	
dont Chantier d'insertion					58 000	245 000	
dont Police municipale (transfert 2015 uniquement)		173 000	519 000	526 785	534 687	542 707	
dont Plateforme Droit des sols (interterritorialité uniquement)		10 000	70 000	70 000	150 000	210 000	
dont Propreté (transferts 2015 uniquement)		299 000	896 000	909 440	923 082	936 928	
dont réduction de la crèche familiale et halte garderie					-85 000	-205 000	
→ Dépenses de personnel (012) hors transferts et développements	5 646 428	5 594 835	5 671 557	5 776 293	5 480 323	5 619 361	-0,10%
Atténuation produits (014)	7 936 078	7 873 922	7 198 086	7 319 481	7 313 183	7 321 223	-1,60%
dont evolution des AC lors des transferts		-86 382	-1 155 667	-1 548 607	-1 545 644	-1 545 644	
→ Atténuation produits (014) hors transferts	7 936 078	7 960 304	8 353 753	8 868 088	8 858 827	8 866 867	2,24%
Autres charges courantes (65)	1 393 701	1 368 299	2 100 467	1 651 544	2 695 777	2 989 250	16,49%
dont versement d'équilibre au BA restauration				139 404	1 495 283	1 579 024	
→ Autres charges courantes (65) hors transferts	1 393 701	1 368 299	2 100 467	1 512 140	1 200 494	1 410 226	0,24%

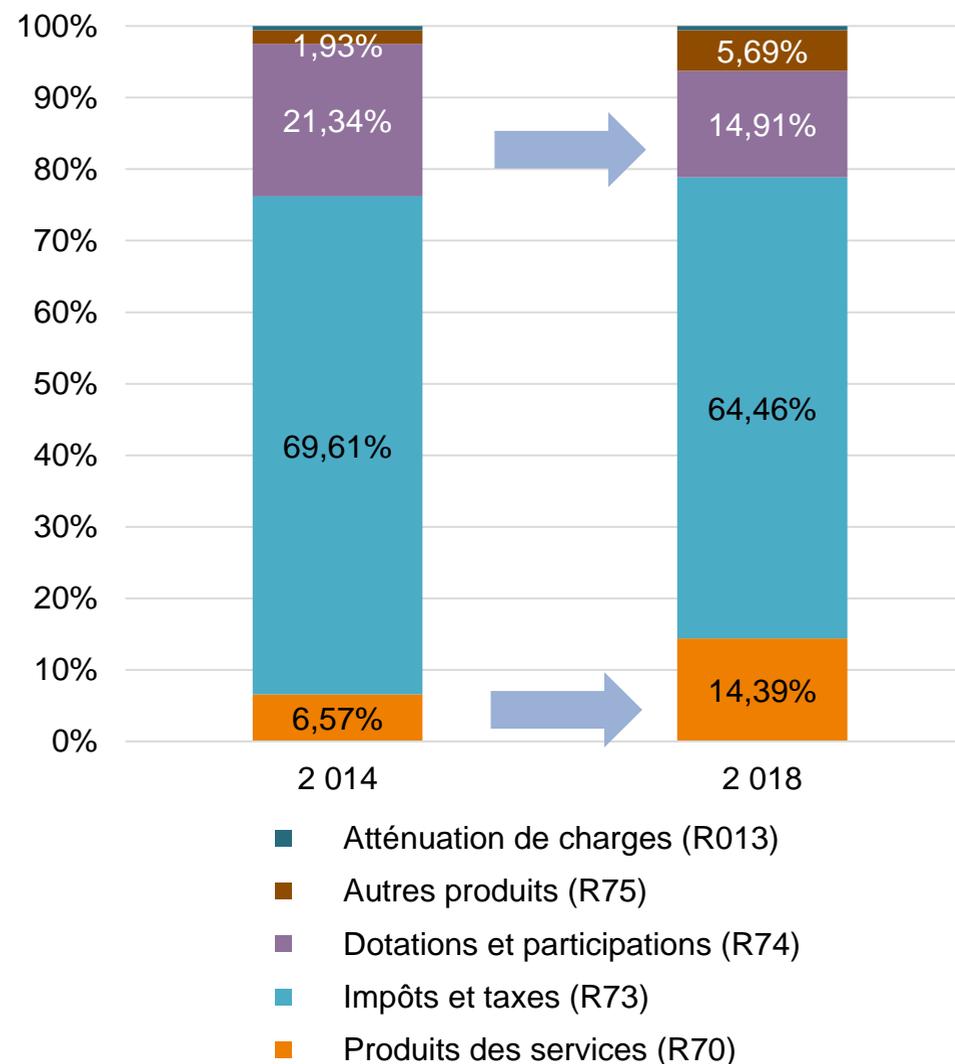
Un développement des produits des services intercommunaux entre 2014 et 2018

Suite à la baisse des dotations et aux transferts de compétences, le profil des recettes du Bassin de Pompey a fortement évolué entre 2014 et 2018. En effet les produits des services (chap. 70) sont passés de 6,6% des recettes en 2014 à **14,4%** en 2018. Leur part a donc fortement augmentée, ceci est lié au développement de services et en tout premier lieu à la restauration, mais aussi au développement de la petite enfance, des équipements sportifs, et des locations immobilière dans le cadre de la compétence de développement économique.

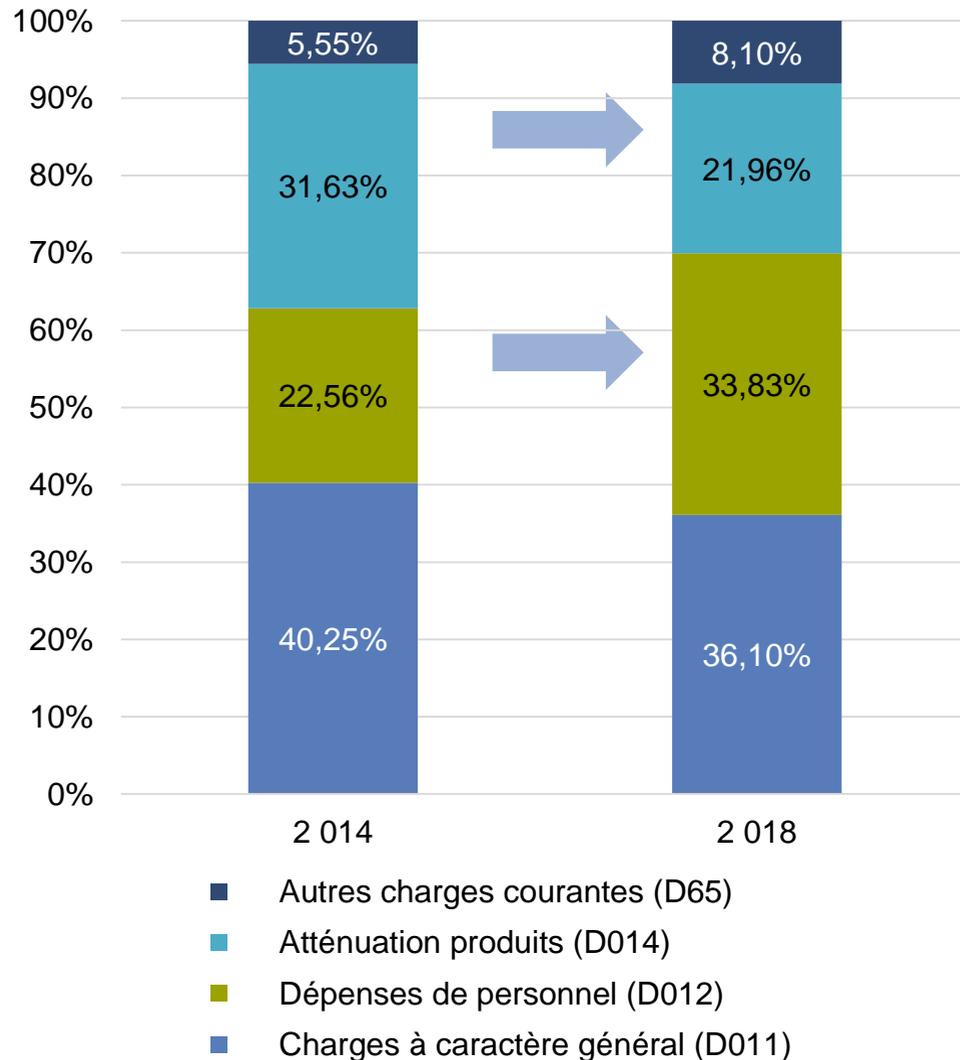
En revanche, la part des dotation et participation (chap. 74) est passée de 21,3% à **14,9%**, du fait de la réforme de la DGF et de la baisse de compensation de la part salaire (première réforme de la TP).



Structure des recettes de fonctionnement de 2014 à 2018 Tous budgets consolidés



Structure des dépenses de fonctionnement de 2014 à 2018 Tous budgets consolidés



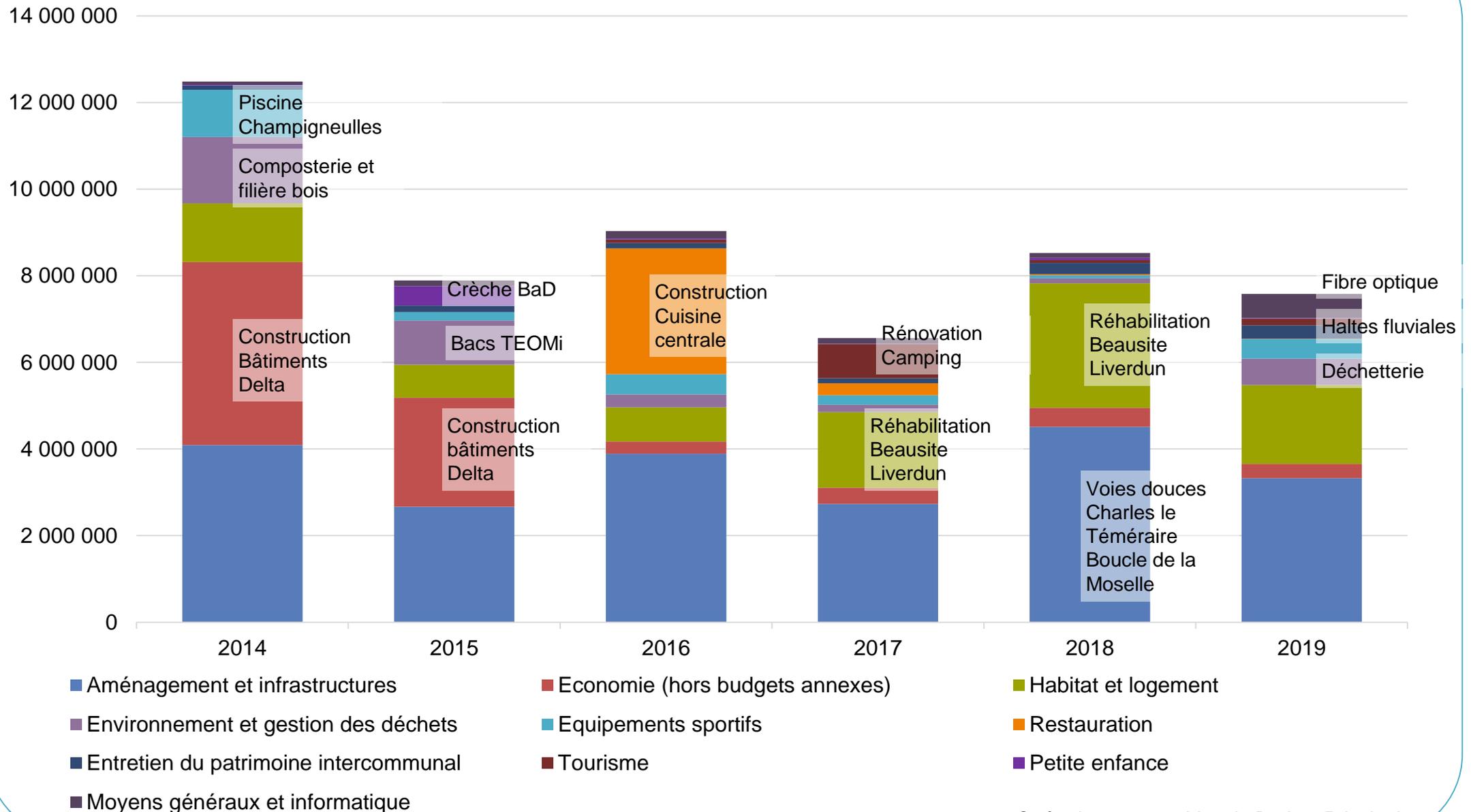
L'impact des transferts successifs : baisse des attributions de compensation et hausse des dépenses de personnel

Les dépenses liées au personnel constituent, en 2018, **33,8%** du budget de fonctionnement, alors qu'elles ne constituaient que 22,5% du budget en 2014. Ceci est dû en particulier aux transferts tourisme, police, propreté, restauration et au développement de nouveaux services intercommunaux tels que la petite enfance, la production de repas...

Les atténuations de produits, qui sont constituées en majorité par les attributions de compensation, voient leur importance décroître dans le budget intercommunal au fil de ces transferts, et passent de 31,6% en 2014 à **21,9%** des dépenses en 2018.



Dépenses d'investissement - opérations, de 2014 à 2019



Opérations comptables du Budget Principal

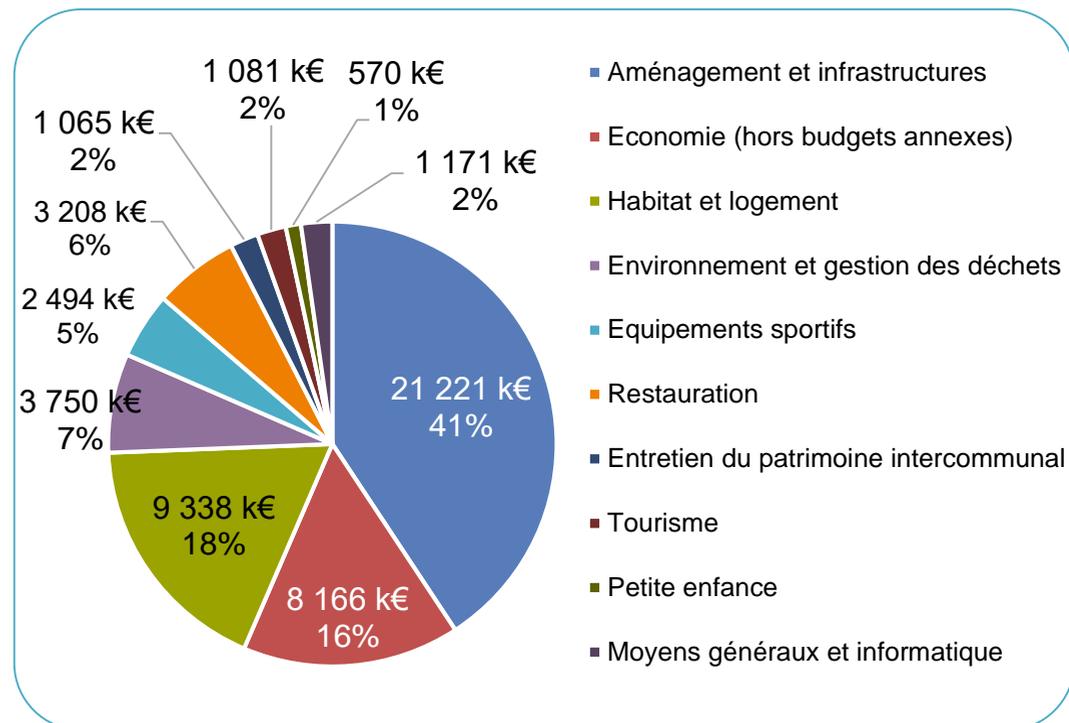
52 M€ investis sur les 6 dernières années 2014 - 2019

L'équilibre financier de la collectivité permet de réaliser de grands programmes et projets d'investissement guidés par le projet de territoire.

Ces dépenses d'investissement sont composées à 41% de dépenses de voiries et d'infrastructures, dont la programmation de rénovation et d'aménagement des voiries établie avec les communes, le développement des voies douces, et récemment les opérations d'éclairage public.

La politique de l'habitat, composé d'un soutien au logement social via les aides à la pierre de l'Etat et les aides propres aux bailleurs, d'un soutien à l'amélioration de l'habitat privé, ainsi que de l'opération de réhabilitation du bâtiment Beausite à Liverdun (logements sociaux et crèche) constitue 18% des investissements de 2014 à 2017.

Quand aux projets, la construction des bâtiments Delta (locations de bureaux à destination du public, parapublic et d'entreprises du secteur tertiaire) apparaît sur la compétence économie, et représente 16% des investissements, la construction de la cuisine centrale, qui apparaît sur la compétence restauration, représente 6% des investissements.



Projet	Investissement	Taux de subvention	Subventions perçues
Construction des bâtiments Delta	8,7 M€	9%	800 k€
Construction de la cuisine centrale	4,5 M€	11%	500 k€
Voies douces	2,3 M€	34%	785 k€
Rénovation du camping de Liverdun	800 k€	23%	182 k€
Rénovation des COSEC de Liverdun et Frouard	1 070 k€	34%	367 k€
Crèche de Bouxières-aux-Dames	480 k€	58%	280 k€
Pôle Biomasse : filière bois et aération forcée de la composterie	1,4 M€	17%	240 k€
Bâtiments Beausite, crèche petite enfance	1,1 M€	52%	572 k€

Certains projets sont soutenus par nos partenaires. Les subventions perçues de 2014 à 2019 s'élèvent à 4,6 M€ et se répartissent ainsi :

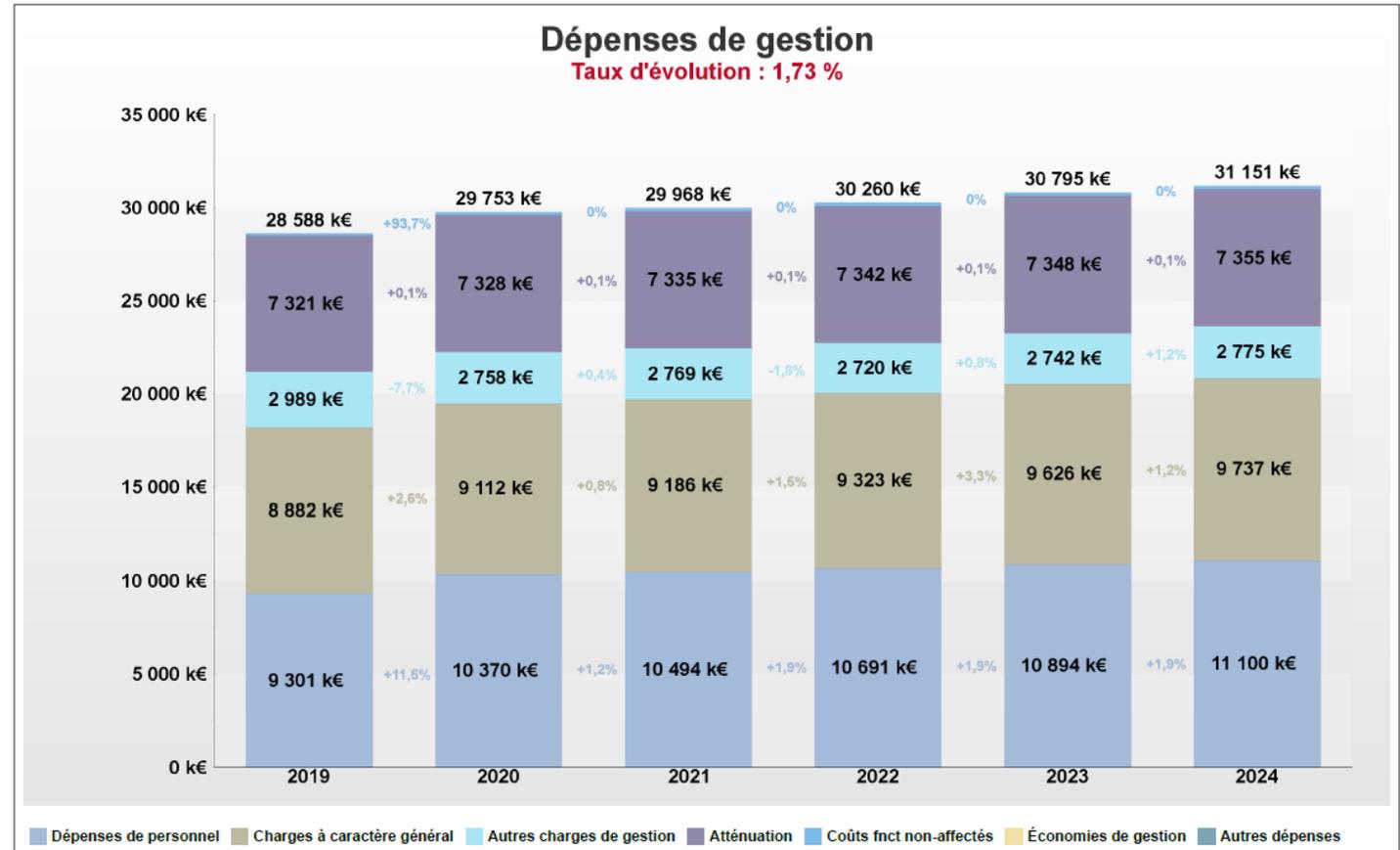
- 2,4 M€ de l'Etat et des établissements nationaux (CAF et ADEME principalement)
- 1,2 M€ de la Région Grand Est
- 0,7 M€ du Conseil Départemental
- 0,3 M€ d'autres structures

Maîtrise du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet, outre de maintenir le niveau des services communautaires à la population, de dégager un excédent de fonctionnement indispensable pour l'entretien du patrimoine intercommunal mais aussi pour la réalisation des projets d'investissement. En effet, 100 000 € d'économie sur les dépenses de fonctionnement permet de se donner la capacité d'emprunter environ 1,5 M€ (1 250 000 € à 2,5% sur 15 ans ou 1 700 000 € à 2% sur 20 ans).

Les principales augmentations projetées concernent la masse salariale, dont l'évolution est détaillée ci-après, et les charges à caractère général.

L'augmentation particulière entre 2019 et 2020 du chapitre 011 concerne en premier lieu l'impact des travaux de la déchetterie (et donc la nécessité de contractualiser avec des déchetteries extérieures pour assurer le service) et l'impact des augmentations des dépenses énergétiques : coût de l'électricité et du gaz.



Représentant un tiers des dépenses de fonctionnement, la masse salariale fait l'objet d'une analyse plus détaillée sur la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

L'évolution des effectifs

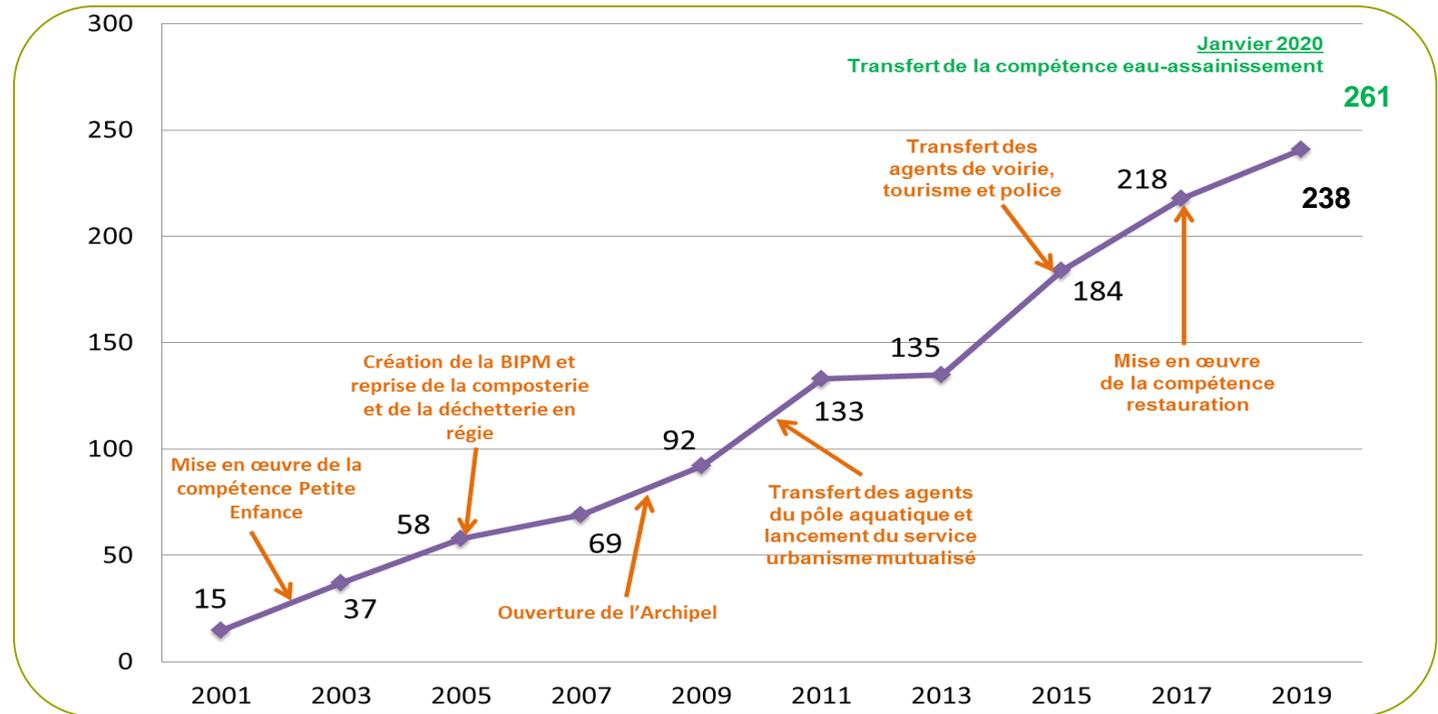
Depuis plus de 10 ans, l'effectif d'agents permanents est en constante évolution en particulier du fait d'arrivée de personnels issus des transferts de compétences vers l'intercommunalité : pôle aquatique, voiries, police, restauration et désormais la gestion de l'eau et de l'assainissement. Les effectifs ont progressé de 0,8% sur 2019 pour atteindre 238 agents au 31/12/19 (261 agents au 1/1/20).

L'analyse consolidée sur le bloc local

L'évolution consolidée des effectifs sur le bloc local montre une évolution maîtrisée sur le bloc local communes – intercommunalité avec une baisse de 3% des charges de personnel sur les communes pour la période 2009-2018.

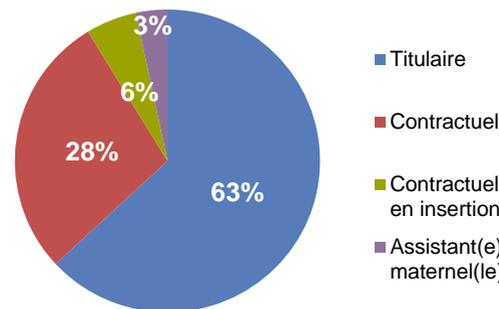
Effectifs	2016	2017	2018
Communes	546	521	523
Bassin Pompey	202	227	235
Bloc local	748	748	758

Une gestion des effectifs de plus en plus intégrée et coordonnée sur le territoire (plus de 200 agents mis à disposition dans le cadre de la compétence restauration) permet de s'engager dans une gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) territoriale.



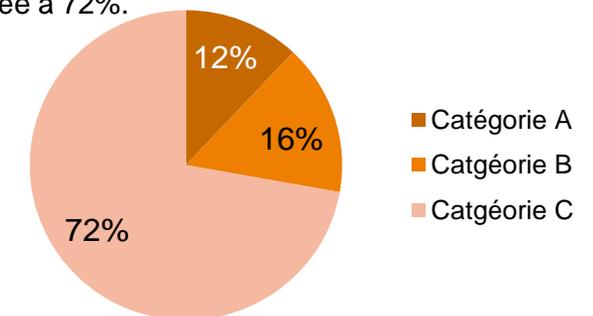
Répartition des effectifs par statut

L'effectif permanent dispose en grande majorité d'un statut de titulaire, soit 152 agents. 81 agents contractuels dont 13 en CDI ainsi que 8 assistants maternels complètent l'effectifs.



Répartition des effectifs par catégorie

L'évolution est notable depuis 2015 et les transferts de personnels voirie, police et restauration avec une proportion plus importantes d'agents de catégorie C portée à 72%.



La filière technique est désormais prépondérante avec plus de 100 agents. Un quart des agents est rattaché à la filière médico-sociale et un autre quart à la filière administrative.

L'évolution de la masse salariale

La masse salariale projetée est maîtrisée à 1,5% entre 2020 et 2024 après la hausse prévue entre 2019 et 2020 du fait essentiellement du transfert de compétence eau et assainissement effectif au 1^{er} janvier 2020.

Les rémunérations brutes versées en 2019 représentent 5 523 624 k€ :

Rémunérations brutes	Montants 2019
Traitements indiciaires	4 817 696 €
Primes et indemnités	622 379 €
Heures supplémentaires	38 129 €
NBI	24 353 €
Avantages en nature	21 067 €

Le temps de travail

Au Bassin de Pompey, afin d'être en parfaite adéquation avec la réglementation du temps de travail, l'ensemble des agents bénéficiera à partir de 2020 de RTT en rapport avec une durée hebdomadaire de travail supérieure à 35h.

Ces évolutions permettent ainsi des organisations de travail différentes et une ouverture au public accrue des équipements communautaires.

Ainsi, les structures d'accueil petite enfance sont désormais toutes ouvertes entre 7h30 et 18h30, et les agents travaillent tous en conséquence à 39h.

Depuis le 1^{er} septembre 2019 également, les équipements nautiques offrent une plage d'ouverture élargie, notamment en début et fin de journée, et le personnel évolue à 36h30.

Projection d'évolution de la masse salariale en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Taux moyen 2020-2024
Administration	2 639	3 184	3 264	3 345	3 429	3 515	+2,1%
<i>dont droit des sols</i>	321	329	338	346	355	363	
Insertion	245	246	247	249	250	251	+0,4%
Infrastructures	1 263	1 438	1 460	1 481	1 504	1 526	+1,2%
Police	555	594	603	612	621	631	+1,3%
Petite enfance	1 968	2 100	2 135	2 167	2 200	2 233	+1,3%
Sport	1 058	1 085	1 112	1 140	1 168	1 197	+2,0%
Tourisme	135	137	139	141	143	145	+0,12%
Restauration	1 192	1 258	1 277	1 296	1 315	1 335	+1,2%
Eau et assainissement		900	923	946	969	993	+2,5%
Elus (chap 012 + 065)	160	160	162	165	168	171	+0,12%
TOTAL	9 435	11 400	11 548	11 772	12 001	12 235	+1,5%

Des plannings sont également établis dans les équipements du pôle Environnement, au Point d'accueil touristique ou encore dans les équipements de restauration avec un personnel qui travaille sur un rythme hebdomadaire de 35h pouvant varier suivant les services en fonction des saisonnalités.

En fonction des besoins de service, les jours de travail habituels incluent le week-end et les jours fériés pour la Brigade intercommunale de police municipale (avec des agents à 39h), les équipements nautiques, les équipements du pôle Environnement et le point d'accueil touristique.

Des contraintes d'exploitation et de décision pour les équipements techniques et le déneigement sont également exercées par le personnel technique, composé en grande partie d'agents Infrastructures qui travaillent toute l'année à 39h.

Les services administratifs, qui représentent moins d'1/4 du personnel, sont soumis à l'application de plages fixes et variables.

L'ensemble des règles a été revue dans un souci d'équité et de prise en compte des spécificités de services aboutissant à la validation d'un nouveau règlement intérieur en juillet 2019.

Un marché de l'énergie en hausse

L'ouverture des marchés de l'énergie en 2015 a été favorable au Bassin de Pompey. L'abandon des prix réglementés pour ses sites les plus consommateurs ont permis à la collectivité un gain financier de l'ordre de :

- 12% pour le gaz (économie de l'ordre de 15K€ TTC/an)
- 17% pour l'électricité (économie de 40K€ TTC/an)

Cette effet d'aubaine en 2015 n'est plus d'actualité, et le marché d'électricité pour les bâtiments, passé en mai 2018 avec le fournisseur Total, affiche un prix supérieur de +15 % au précédent marché. Le nouveau marché, qui sera passé en mai 2020, devrait afficher une augmentation moindre du kwh.

De plus, le marché pour l'achat du gaz, passé en juillet 2019 avec le fournisseur Engie, affiche également un prix supérieur de 17% environ au marché précédent.

Pour l'électricité, le coût devrait progressivement et inexorablement augmenter, pour se rapprocher du coût élevé en vigueur dans l'ensemble des pays européens.

Pour le gaz, dont le prix est annexé pour partie sur les produits pétroliers, la tendance à la hausse sera parfois contrebalancée par la fluctuation incertaine du cours du pétrole en lien avec un contexte géopolitique difficile à anticiper.

Des tarifs en évolution pour toutes les hypothèses

Deux hypothèses d'évolution des tarifs de l'énergie les 5 prochaines années, pour l'ensemble de nos sites et pour l'éclairage public, sont envisageables.

HYPOTHESE 1 (raisonnable, considérée comme moyenne)

- Augmentation du coût de l'électricité de l'ordre de 4 % chaque année
- Augmentation de 8 % du coût du gaz pour l'année 2020, puis de 2.5 % chaque année à compter de 2021

Cette hypothèse a été reprise dans la projection ci-contre.

HYPOTHESE 2 (optimiste, considérée comme basse)

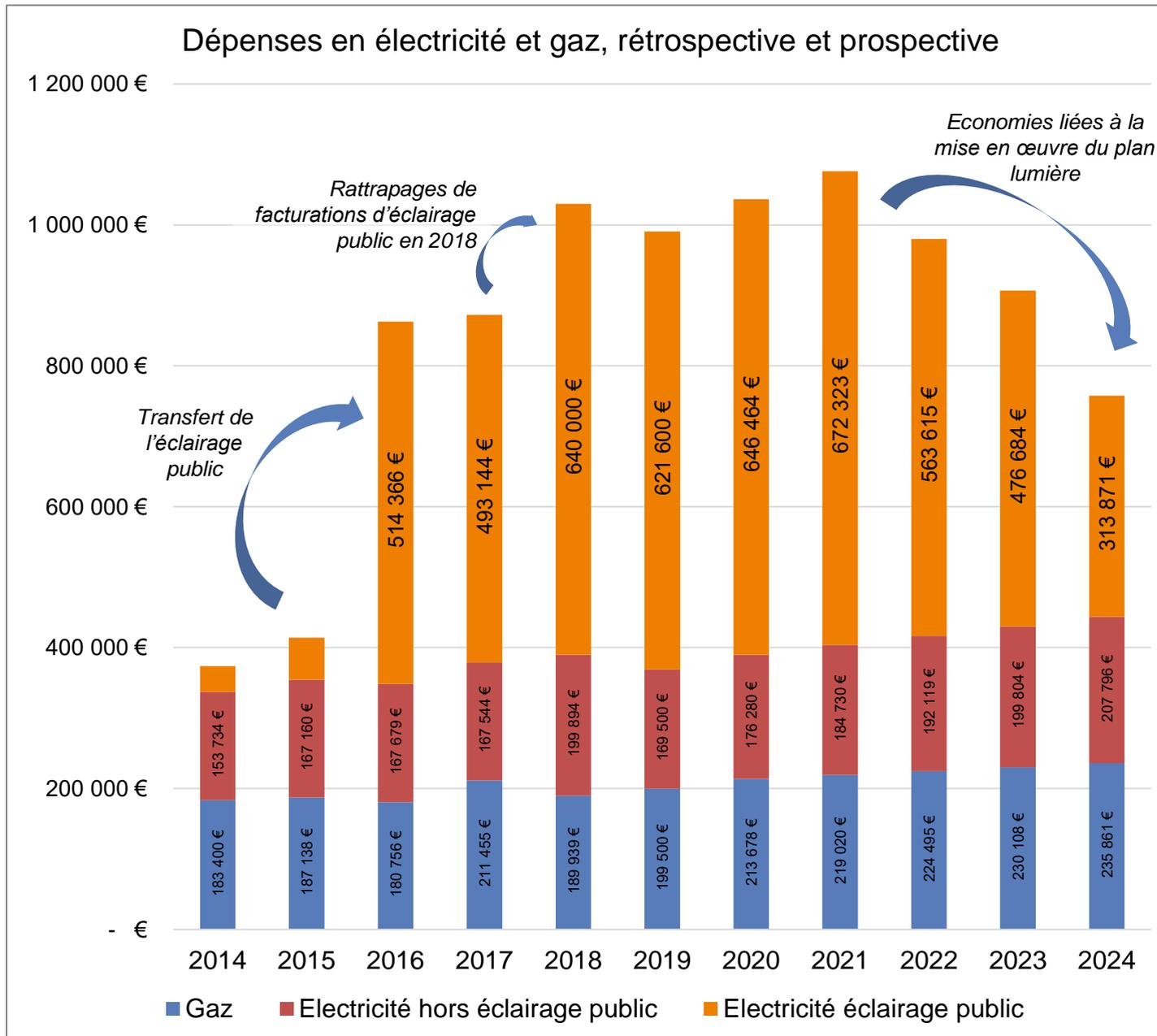
- Augmentation du coût de l'électricité de l'ordre de 3 % chaque année.
- Augmentation de 7 % du coût du gaz pour l'année 2020, puis de 2 % chaque année à compter de 2021.

Le transfert de l'éclairage public

Le rapport de la CLECT du 1^{er} mars 2016 a établi un montant de charges transférées pour les consommations d'éclairage public de 432 K€ sur les 3 dernières années.

Un rattrapage des consommations a été constaté sur 2018 et 2019 établissant le cout annuel des consommations à plus de 600 K€.





Le déploiement du plan lumière générateur d'économies d'énergies

Le **schéma de cohérence lumière** a été adopté le 12 avril 2018. Une première phase portant sur le remplacement de 1 500 sources obsolètes pour un montant de 630 K€ doit permettre des économies estimées à 270 K€ par an à partir de 2020.

Une seconde phase sur le remplacement des autres sources (5 610 points) entre 2020 et 2023 pour un montant compris entre 5 000 K€ et 6 700 K€ généreront 500 K€ d'économies d'énergie à l'issue des travaux, avec un abaissement de puissance de 50 % en moyenne la nuit.

Ce montant intègre le remplacement des sources lumineuses obsolètes, mais aussi celui des coffrets, armoires et tronçons de réseaux le nécessitant pour des raisons de sécurité ou par obligations légales ainsi que le remplacement de tous les mâts anciens (730 K€).

Enfin, des tranches optionnelles sont prévues pour intégrer la gestion numérique du nouveau parc, la mise en valeur lumineuse de certains sites (clochers, certains ponts), la vidéo – surveillance, les illuminations festives et le relevé numérique des consommations énergétiques des bâtiments et équipements publics. L'estimation prévisionnelle de ces tranches optionnelles est compris entre 2 000 et 2 700 K€.

La restauration collective qui a démarré en 2017 avec une production de 2 500 repas jour, produit aujourd'hui 2 900 repas en moyenne par jour en période scolaire, à destination de 30 sites de restauration et de portage à domicile.

Une activité en hausse qui questionne des équilibres financiers

Le nombre de repas produit à la cuisine centrale a augmenté de 8% entre 2018 et 2019, soit 433 732 repas se répartissant ainsi :

- Scolaires 256 000 : +7% par rapport à 2018
- Collège Jean LAMOUR 13 546 (démarrage en septembre 2018)
- Autres publics 164 186 : +6% par rapport à 2018 (communes, seniors, crèches, centres loisirs, ...)

Les recettes d'exploitation ont augmenté de la même façon de +8,2% entre 2018 et 2019, atteignant un total de 1 858 646 euros.

Pour faire face à ce surcroît de production, les dépenses de la cuisine centrale et des offices de l'année 2019 n'ont augmenté que de 5,95% atteignant 3,45 M€:

- 48% soit environ 1,65 M€ de dépenses directes de la cuisine centrale : l'achat alimentaire avec une part de 28% environ de bio et/ou local ainsi que la mise en œuvre de contrats de maintenance. Les autres postes budgétaires ont été contenus. La lutte contre le gaspillage alimentaire a été évaluée à 30 000 euros de moins sur les dépenses alimentaires.

		2017	2018	2019
Cuisine centrale et offices	Nombre de repas produits	367 497	401 302	433 732
	Nombre de repas scolaires	256 415	246 030	256 000
	Coût moyen de production d'un repas	3,88 €	3,84 €	3,81 €
	Coût moyen d'achat denrées alimentaires par repas	1,87 €	1,91 €	2,05 €
	Coût moyen d'un repas scolaire	10,17 €	11,03 €	10,73 €
	Recette moyenne d'un repas scolaire	3,98€	4,18 €	4,12 €

Resto Parc	Nombre de repas produits	54 350	55 224	60 000
	Coût moyen de production d'un repas	7,99 €	8,39 €	7,71 €
	Coût moyen d'achat denrées alimentaires par repas	3,09 €	3,40 €	3,17 €
	Recettes moyenne par plateau	7,31 €	7,24 €	7,26 €

- 52% soit 1,80 M€ de service et d'encadrement des élèves sur les offices et leur transport

La part service et encadrement des élèves s'alourdit au vue de l'augmentation des effectifs de l'année scolaire 2019/2020. Son coût évolue plus vite que les charges de fonctionnement de la cuisine centrale et des pistes de travail sur la politique d'encadrement devront être menées dans le cadre du Plan Educatif Territorial (PET).

Suite à un audit réalisé fin 2018 concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire , un plan de 28 actions dont 9 ont déjà été mise en œuvre doit permettre de réduire le gaspillage alimentaire à hauteur de 30 000 € sur 2020.

Le Bassin de Pompey a mis en place une tarification sociale au 1^{er} janvier 2017 avec l'instauration de 6 tranches de quotients familiaux harmonisés sur les 13 communes en 2021 suite à une période de lissage. Les tarifs s'échelonnent de 3€ à 4,95€.

Un équilibre à optimiser du fait de l'évolution des effectifs et de l'engagement de progression de la part des produits bio/locaux

Une augmentation du nombre de repas, tous publics confondus, est projetée à hauteur de 2,6% en 2020, soit 445 000 repas au lieu de 433 700 estimés pour 2019.

L'augmentation du nombre de repas n'entraîne pas une augmentation du coût de production de 3,82€/repas mais au vu de l'ajustement des mises à disposition de personnels pour l'année scolaire 2019/2020, **le prix de revient, incluant le coût du service, et celui des offices, augmente de +6,1% passant de 10,73 € à 11,39 € par repas.**

Par conséquent, **une augmentation du nombre de repas en restauration scolaire entraîne une forte augmentation des charges du fait de l'évolution du nombre de personnel d'encadrement et des charges de transport.**

Concernant les autres publics : personnels municipaux, mercredi récréatifs, centres de loisirs, petite-enfance, plus on augmente la fréquentation plus on creuse la charge résiduelle.

En effet, la tarification de ces publics (100 000 repas sur 433 700 produits en 2019), est en deçà du coût de production (recette moyenne de 3,26€ pour un coût de production de 3,82€).

En contenant les dépenses d'exploitation de la cuisine centrale tout en répondant à nos objectifs d'évolution de la part des circuits courts et bio comme l'exige la loi EGALIM (35% en 2020 et 50% fin 2021), la charge résiduelle avant le service (offices) est quasiment nulle.

En intégrant l'ensemble des charges des offices et toutes les recettes, la charge résiduelle est évaluée à 1,735 M€ à partir de 2020.

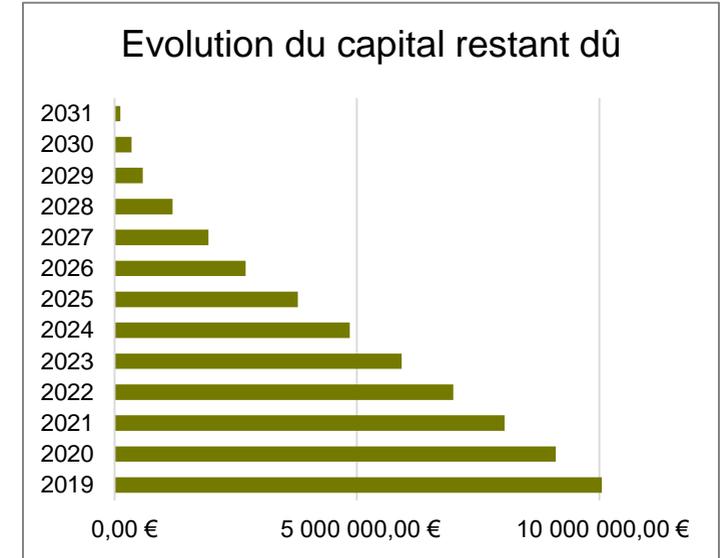
- Les dépenses d'exploitation sont évaluées à 3668 K€ en 2020 (+7% / 2019)
- Les recettes d'exploitation sont évaluées à 1962 K€ (+5.6% / 2019)
- La charge résiduelle 2020 est estimée à 1,735 M€ (+8.76% / 2019)



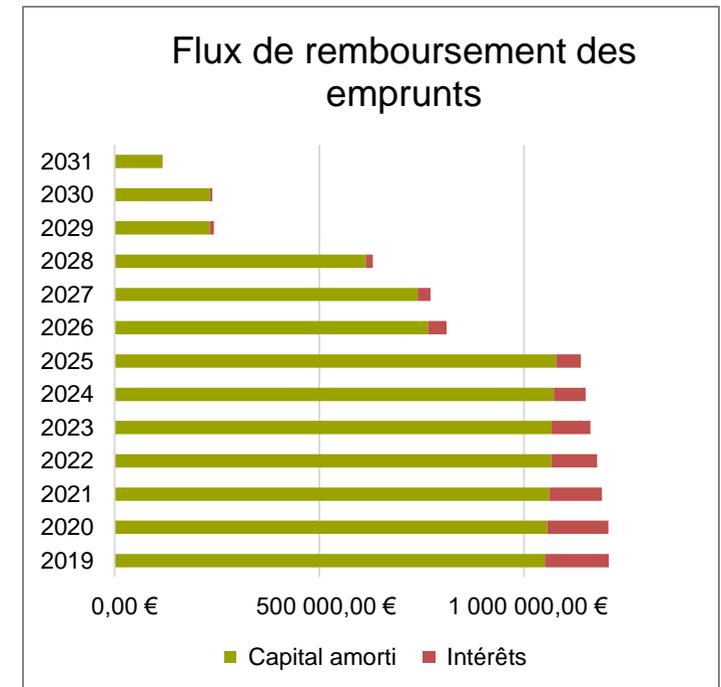
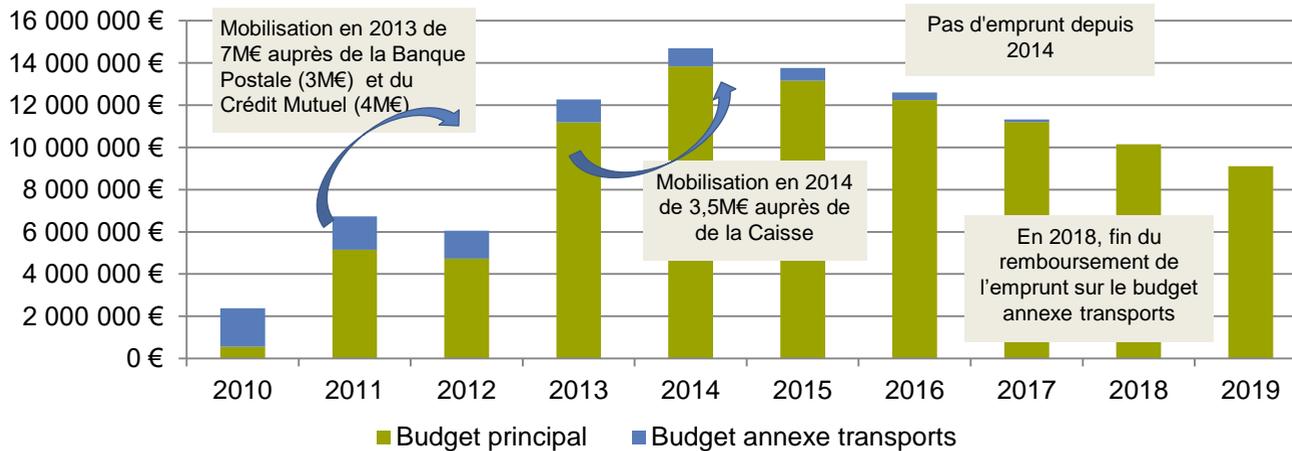
Un faible encours de dette

L'état de la dette est très satisfaisant : encours relativement bas et ratio de désendettement excellent, à 1,92 an en 2019, contre 3,93 en 2017 pour les collectivités de la même strate.

Le ratio d'endettement par habitant est inférieur à la moyenne, avec 221 € d'encours par habitant en 2019 contre 287 € pour la moyenne de la strate en 2017.



Evolution de l'encours de dette au fil des ans



Encours de dette de l'intercommunalité au 31 décembre

	2015	2016	2017	2018	2018
Budget principal	13 159 572 €	12 240 468 €	11 199 711 €	10 153 917 €	9 103 036 €
Budget annexe transports	606 916 €	364 149 €	123 383 €	0 €	0 €
Total	13 766 488 €	12 604 618 €	11 323 094 €	10 153 917 €	9 103 036 €

Analyse détaillée de la dette

L'absence de prêt toxique

Pour une collectivité, la mesure du risque de la dette se fait notamment au regard de la matrice des risques de la Charte Gissler, classifiant l'encours de dette selon le degré de risque des emprunts contractés. Cette matrice est obligatoirement présente dans les annexes du budget primitif. Les emprunts sont classés de la manière suivante :

- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).
- Les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1

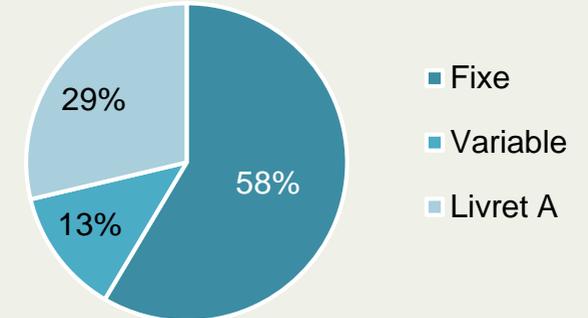
Suivant cette charte, le positionnement de la dette du Bassin de Pompey est excellent, intégralement classé 1A.

Des taux d'intérêts faibles

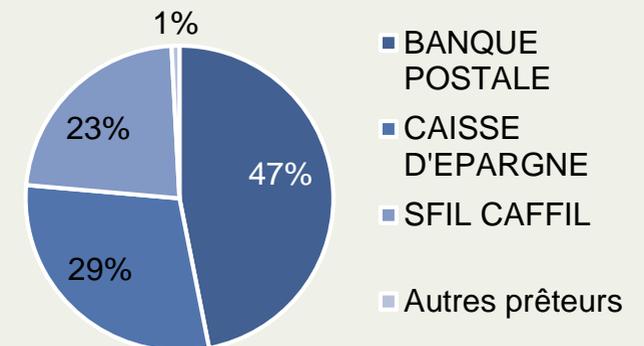
La répartition actuelle de l'encours de dette est favorable au taux fixe qui représente 58% de l'encours. En effet plusieurs opérations successives ont été menées en 2013 et 2015 afin de figer des taux pour profiter des baisses historiques. L'emprunt à taux variable représente encore 42% de l'encours, et reste favorable étant donné les conditions actuelles de marché. Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 1,77%.

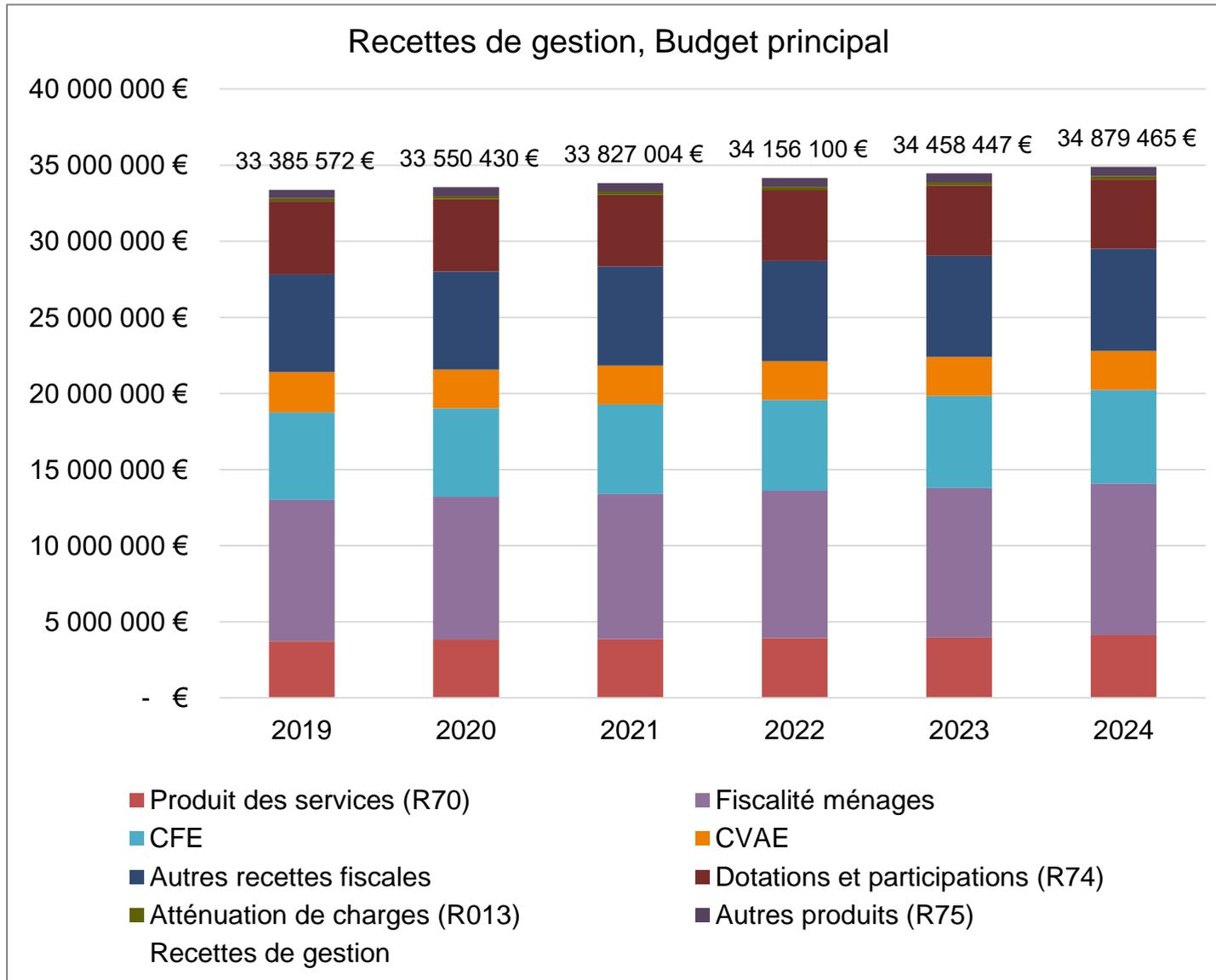
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	5 304 090 €	58,27%	2,13%
Variable	1 115 613 €	12,26%	0,00%
Livret A	2 683 333 €	29,48%	1,79%
Ensemble des risques	9 103 036 €	100,00%	1,77%

Dettes par type de risque



Dette par prêteur





Des recettes ayant une évolution projetée stable

Les recettes projetées tiennent compte d'une stabilité des bases fiscales de l'intercommunalité, la réforme de la TH ayant des impacts en 2023 et au-delà qu'il est difficile d'estimer à présent sur les montants et les dynamiques en jeu.

Les principales évolutions anticipées concernent :

- La gestion des déchets ménagers, avec une baisse des prix de vente de matériaux et une recette baissant de 290 k€ en 2018 à 200 k€ en 2020,
- Une évolution des recettes liées à l'interterritorialité en ligne avec l'évolution des dépenses,

Les autres dynamiques suivent l'inflation et les augmentations usuelles concernant les tarifs liés aux prestations des l'intercommunalité (évolution des loyers, des redevances sportives etc.).

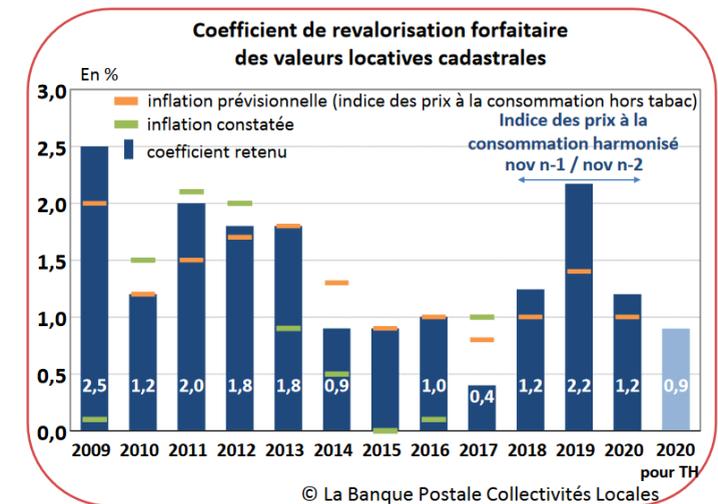
Une revalorisation modérée des bases fiscales

- 2020 marque la troisième année pour laquelle la revalorisation des valeurs locatives n'est plus votée en Loi de Finances mais indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre N-1. Cet indice s'établit à 0,9%, contre 2,2 % l'année précédente. Avant 2019 cet indice se situait entre 0,9% et 1,2% les années précédentes.
- Seules les valeurs locatives des locaux d'habitations et des locaux commerciaux non révisés augmenteront à hauteur de 2,2 %. Les

valeurs locatives des locaux commerciaux révisés sont mises à jour fin 2018 par l'administration fiscale qui redéfinit les tarifs au m2 par type de local selon les évolutions de marché constatées dans le département.

- La CVAE prévisionnelle notifiée en 2020 est en baisse par rapport à 2019, d'un montant de 2 525 k€ (2 656 k€ en 2019). Cette baisse est conservée pour les années suivantes.
- Les IFR 2019 ont été plus importants que prévus, d'un montant de 354 k€ contre 280 k€ environ les années précédentes. Cette hausse est projetée sur les années suivantes.

Taxe	Taux 2019
Cotisation foncière des entreprises	26,25 % - stable
Taxe d'Habitation	11,24 % - stable
Taxe Foncière Bâti	5,65 % - stable
Taxe Foncière Non Bâti	4,72 % - stable
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	10,10% en 2016 9% en 2017 7,96% en 2018 7,7% en 2019 7,7% en 2020 – stable



Les projets d'investissements

Le programme pluriannuel d'investissement a été projeté sur la base des projets engagés, sachant que la priorisation des projets structurants pour le territoire sera à affiner sur le prochain mandat, sur le plan des retours sur investissement, d'un programme pluriannuel de fonctionnement et des modalités de financements. Les axes du projet de territoire pourront se déployer sur la base d'une stratégie numérique, de la transition énergétique et des mobilités.

Le déploiement d'une stratégie numérique

Le Bassin de Pompey a fait le choix de **développer des outils numériques afin de faciliter la Gestion de la Relation Citoyenne (GRC)** : « Mon Appli » permettant de remonter les signalements des usagers et optimiser les interventions des équipes techniques, un « Portail famille » mutualisé avec les communes pour les inscriptions cantine, périscolaire et centres de loisirs et un « Portail eau » pour la récente compétence eau et assainissement.

La collectivité souhaite **utiliser la donnée de façon moderne pour renforcer l'attractivité économique, touristique et résidentielle** : P'SIT est une application mobile de Système d'Information Voyageur qui produit des données en temps réel sur les horaires et positions des bus en lien avec le Système Multimodal du Grand Est (FLUO).

Le site internet touristique intègre également des données en provenance de SitLor relayées auprès de l'ensemble des acteurs du tourisme grâce à un Data-tourisme.

Dans le domaine de l'environnement, les conteneurs enterrés sont connectés à un réseau LORA et communique au service des informations sur le taux de remplissage et les bacs pucés permettent la récupération des données de levées de bacs d'ordures ménagères dans le cadre de la tarification incitative.

Le nouveau site internet intègre les données issues du **SIG** et propose des informations cartographiques aux usagers comme : les **travaux de voirie**, des **annuaires**, les équipements, les **Points d'apport volontaire**, les belvédères, etc.

Poursuivant l'objectif d'**améliorer l'attractivité et l'emploi**, le Bassin de Pompey s'est également doté d'une application **Tag emploi** qui **agrège et collecte** les offres d'emploi en provenance de nombreux sites d'emploi. Il a également été mis en place une **plateforme Open Data** permettant de récupérer des données à l'échelle locale et nationale à des fins de publication de données à destination du public mais aussi d'interface décisionnel à destination des élus et agents de la collectivité.

Un Espace de coworking, FabLab sous le label LORNTech **a été inauguré en 2019**. Dans ce tiers lieu baptisé **FL TECH** peuvent avoir lieu des temps **d'inclusion numérique** mais aussi que les entreprises locales puissent faire émerger de **nouvelles idées** en matière **d'ouverture des données**.

Déployer un schéma d'équipements urbains intelligents

La gestion connectée de l'espace public est un outil qui doit permettre de moderniser et d'améliorer l'efficacité de l'action publique avec des équipements et services urbains plus connectés et autonomes. Ce réseau comprendra des **bornes de mobilité**, bornes de **recharge auto/vélo**, des **bornes pour haltes fluviales et camping-car**, alliant **informations touristiques et commerciales**.

La **gestion numérique de l'éclairage public** et la mise en œuvre opérationnelle du **Schéma de Cohérence Lumière (SCOL)** permettraient la production de données d'éclairage, de consommation et de vieillissement des points lumineux afin de gérer de façon optimisée et pilotée la consommation d'énergie et la maintenance des matériels d'éclairage, en assurant le juste éclairage de l'espace public.

Les économies d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont au cœur de la politique de développement du territoire. **Une gestion plus connectée des équipements communautaires** (bâtiments, gymnases, piscines...) devrait également permettre d'assurer une meilleure **performance énergétique**.

Les grandes opérations urbaines et travaux d'infrastructures

La communauté de communes s'est engagée aux côtés de l'EPFL et des communes dans une stratégie de portage foncier permettant de mobiliser les emprises nécessaires aux projets d'enjeux intercommunaux. Le Bassin de Pompey partage avec les communes les engagements à hauteur de 1,3 M€ (zone des Vergers à Champigneulle, rue Ste Anne à Pompey, la Rochatte à Malleloy).

La rénovation du Bâtiment Beausite a été finalisée en 2019 permettant de créer un équipement petite enfance, des locaux d'activité et des logements pour un coût global de 3,1 M€ avec un reste à charge d'environ 1 M€ après le versement de la VEFA liée à la livraison des logements à MMH et le subventionnement de l'équipement.

La réalisation de la ZAC de la Croix des Hussards à Frouard a donné lieu à des avances à hauteur de 307 K€ à la SPL. Les projets d'extension Grand Air et de la reconversion du site Eiffel à Pompey font l'objet d'études préalables et les montages financiers, types de portage et articulation des opérations doivent encore être affinés.

Le **programme de travaux de voirie** pluriannuel 2016-2021 de 13,5 M€ s'achève avec 4,6 M€ prévus sur 2020 et 2021 (soit 2,3 M€ par an) auxquels se sont ajoutés 2,6 M€ de voies douces.

Par le biais d'une concession, la Région Grand Est déploie le **Très Haut Débit** sur le territoire de 2019 à 2023. Le Bassin de Pompey participe à cette opération d'amenée de la fibre à l'habitant (21 700 prises) pour un coût de 1,9 M€ sur 5 ans.

Conforter le développement de l'itinérance

Des travaux de confortement des **haltes fluviales** de Champigneulle, Pompey et Millery sont prévues en 2019-2020 à hauteur de 700 K€ hors aménagements de voiries alentours et des accès. Une **signalétique directionnelle et touristique** sera déployée le long des pistes cyclables en particulier pour faire un lien sur les industries du territoire en complémentarité des travaux de réalité augmentée.

Le schéma directeur d'aménagement touristique

Intégré au sein de la destination Lorraine, le schéma directeur répond aux objectifs de structuration de l'offre touristique déclinée en 8 fiches actions et 2 propositions de projets:

8 fiches actions:

- poursuivre la structuration des itinérances,
- animer et mettre en scène les rivières,
- structurer la filière culture et patrimoine à l'échelle intercommunale,
- accompagner la qualification de Liverdun en Petite Cité de Caractère,
- accompagner le développement du camping communautaire
- créer un office de tourisme communautaire au service de l'ensemble du territoire,
- renforcer l'accompagnement des acteurs,
- développer une politique marketing fondée sur des marques reconnues.

2 projets d'aménagements polarisants:

- Hôtel de Camilly
- Château de Champigneulle.



Des investissements en faveur de la mobilité

Une enveloppe dédiée aux **pôles d'échange** a été ouverte en 2019 afin de réaliser les études et premiers travaux d'aménagement. Il est proposé de consacrer 700 K€ pour le renouvellement du mobilier du réseau de transport sur 2 ans. Un schéma de déploiement de **bornes d'électromobilité** (100 K€) ainsi qu'un **plan vélo** (50 K€) venant compléter les investissements en matière de voies douces des Boucles de la Moselle, de la liaison Bouxières-aux-Dames/Lay-Saint-Christophe et Charles le Téméraire.

Les projets de rénovations et d'extension des équipements communautaires

Une opération **d'optimisation et d'extension de la déchetterie** est engagée à hauteur de 1,4 M€ sur 2019-2020 afin d'optimiser la gestion des déchets actuels mais également de créer une nouvelle filière pour le réemploi, développer le tri de nouveaux flux, proposer un accueil de qualité et sécurisé avec la mise en place d'un contrôle d'accès et réaliser les mises en conformité relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les travaux **d'extension de l'EMI** d'environ 200m² dans le prolongement du bâtiment existant sont programmés en 2020 afin de mettre en cohérence la taille des locaux de la police intercommunale ainsi que des vestiaires avec le nombre d'agents, de créer des locaux sociaux et 5 bureaux à l'étage.

Les études du **nouvel équipement aquatique** ont fait l'objet d'une autorisation de programme (AP-CP) d'un montant d'environ 1,5 M€ de 2019 à 2021. Elles consistent en une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation, aux frais annexes induits par la consultation de maîtrise d'œuvre et aux coûts liés au traitement des sols à engager en partenariat avec l'EPFL.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Suite à l'étude préalable réalisée par la PETR Val de Lorraine en 2018, le Bassin de Pompey a décidé de ne pas adhérer aux syndicats mixtes existants. Au titre de sa compétence GEMA, le Bassin de Pompey doit procéder à une évaluation plus fine des travaux à prévoir (2,6 M€ estimés à partir de ratios et du linéaires de cours d'eau, soit 264 K€ par an sur 10 ans à partir de 2023). A ce titre la Mauchère est fléchée comme prioritaire en termes de travaux de renaturation par les services de l'Etat et par l'Agence de l'eau pour le fléchage d'aides financières. Ces travaux pourraient être programmés sur 2023-2026.

La taxe GEMAPI, dite taxe inondation, est une taxe additionnelle sur la fiscalité ménages et entreprises destinée à financer les dépenses liées à la compétence dans la limite d'un plafond de 40 € par habitant qui pourrait permettre le financement de ces travaux.

Des études complémentaires pour un montant de 66 K€ doivent être menées en 2020-2021, notamment sur les 3 cours d'eau coulant sur le territoire de Millery qui n'ont fait l'objet d'aucune étude à ce jour.

Trame Verte et Bleue-Zones Humides

Des études complémentaires sont prévues en 2020-2021 sur les composantes de la **Trame verte et Bleue** de notre territoire (54 K€) afin de proposer un plan d'actions pour leur sauvegarde, voire leur restauration.

La déclinaison du Plan paysage

La Charte Paysagère adoptée le 27 avril 2014 se décline opérationnellement avec la valorisation des balcons paysagers et ce sont 16 **belvédères** sur 11 communes qui sont en cours d'aménagement sur la période 2019-2020, pour un montant total de 134K€.



Les autorisations de programme et crédits de paiement

Afin de faciliter la gestion financière pluriannuelle et pour identifier des enveloppes clairement délimitées par politiques publiques, la collectivité a mis en place une gestion des investissements par autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Les AP-CP sont votés à chaque décision budgétaire, la dernière délibération ayant été prise lors du conseil du 21 novembre 2019 lors de la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Les AP-CP représentent un engagement financier cumulé de 24 120 k€ de 2020 à 2023. Elles permettent de délimiter une enveloppe pluriannuelle correspondant à la réalisation de grands projets ou de programmes d'investissement. Cet outil permet d'engager les sommes comptables sur le montant pluriannuel et donc d'améliorer les taux de réalisation en limitant les investissements engagés mais non réalisés.

En regard des AP de dépenses, des AP de recettes sont créés afin de projeter dans le temps la perception de recettes assurées (ventes, subventions notifiées...). Les AP de recettes représentent un engagement cumulé de 3 234 k€.



Sommes des AP-CP en € en recettes Délibération du 21/11/2019	AP 2019 votée en BP 2019	Réalisés antérieurs à 2019	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
Aménagements (Beausite) recettes	3 571 327	1 961 327	80 000	1 530 000	
<i>dont régularisations</i>	1 749 819	1 749 819	0		
<i>dont recettes "réelles" (vente et subventions)</i>	1 834 632	224 632	80 000	1 530 000	
Aides à la pierre 2013-2017 recettes	600 000	244 048	148 086	207 866	
Planification - recettes	92 992	74 992	0	18 000	
Voies douces - recettes	1 205 066	784 984	420 082		
Programmation Voiries 2019 - 2021	430 000		270 000	160 000	
Pôle d'échange multi-modal	400 000			200 000	200 000
TOTAL des AP-CP en recettes	7 749 385	3 065 351	918 168	2 115 866	200 000

Sommes des AP-CP en € en dépenses Délibération du 21/11/2019	Montant total de l'AP	Réalisés antérieurs à 2019	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
Déchetterie	1 560 000	864	500 000	1 000 000	59 136		
Tourisme	695 000	0	611 476	83 524			
Gestion patrimoniale (travaux EMI et entretien du patrimoine)	1 833 470	103 332	445 130	1 000 000	285 008		
Aménagement Beausite et Croix des Hussards	7 523 276	5 129 655	1 330 000	1 063 621			
<i>Beausite</i>	<i>6 411 276</i>	<i>4 822 276</i>	<i>1 330 000</i>	<i>259 000</i>			
<i>dont régularisations</i>	<i>2 658 183</i>	<i>1 458 183</i>	<i>1 200 000</i>				
<i>dont dépenses "réelles"</i>	<i>3 753 093</i>	<i>3 364 093</i>	<i>130 000</i>	<i>259 000</i>			
<i>Hussards</i>	<i>1 112 000</i>	<i>307 379</i>		<i>804 621</i>			
Aides à la pierre 2013-2017	600 000	116 974	148 086	334 940			
Logements sociaux 2015-2017	860 000	220 800	75 200	564 000			
Planification - PLUI	487 000	214 275	211 930	60 795			
Programme voirie 2016-2019	8 202 166	5 554 691	2 087 502	559 973			
Programme voirie 2019-2021	5 300 000	0	1 271 185	2 653 815	1 375 000		
Voies douces	2 650 445	2 169 606	310 839	170 000			
Nouvel Equipement Aquatique	1 460 000		60 000	955 000	445 000		
THD - Déploiement Fibre à l'habitant	1 939 000		387 800	387 800	387 800	387 800	387 800
Pôle d'échange multi-modal	4 520 000		90 000	1 670 000	2 760 000		
TOTAL des AP-CP en dépenses	37 630 357	13 510 197	7 529 148	10 503 468	5 311 944	387 800	387 800

La prospective et les capacités d'investissements

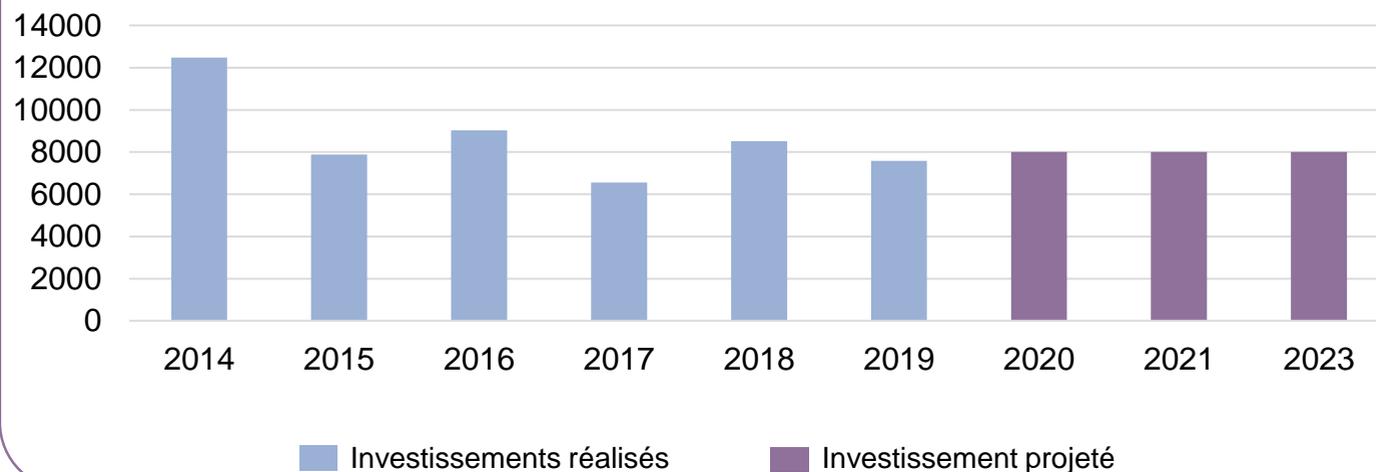
Du fait d'une bonne maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier grâce aux économies réalisées sur les consommations d'éclairage public, la lutte contre le gaspillage alimentaire...la capacité d'autofinancement des investissements (épargne disponible) se maintient à 2 M€ permettant d'assurer l'entretien récurrent des équipements et infrastructures : bâtiments, flotte automobile, informatique, bacs et conteneurs, matériel de gestion de l'espace public, signalisation...

La prospective permettant de maintenir ces niveaux d'épargne et de ne pas dégrader nos indicateurs financiers dégage une capacité d'investissement d'environ 8 M€ par an.



Impacts sur le budget d'un PPI de 8 M€ par an	2019	2020	2021	2022
Recettes de gestion	33 385 572	33 550 430	33 827 004	34 156 100
Dépenses de gestion	28 587 917	29 752 679	30 048 491	30 419 253
Intérêts de la dette existante	170 188	149 534	128 928	111 794
Intérêts de la dette nouvelle	0	39 768	62 496	132 678
Amortissement capital dette existante	1 050 881	1 056 020	1 061 211	1 066 454
Amortissement capital dette nouvelle	0	114 981	189 642	407 316
Épargne nette (CAF Nette)	3 696 593	2 557 455	2 456 243	2 138 612
Dépenses d'investissement (hors D16)	9 209 000	8 236 000	8 175 000	8 175 000
Emprunt	1 988 407	1 251 377	3 698 757	5 516 388
Résultat de clôture au 31/12	5 407 168	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Encours de dette au 31/12	11 091 443	11 171 819	13 619 723	17 662 341
Dette / Épargne brute	2,34	3,00	3,67	4,89

Investissement annuel du budget principal en k€, hors emprunt



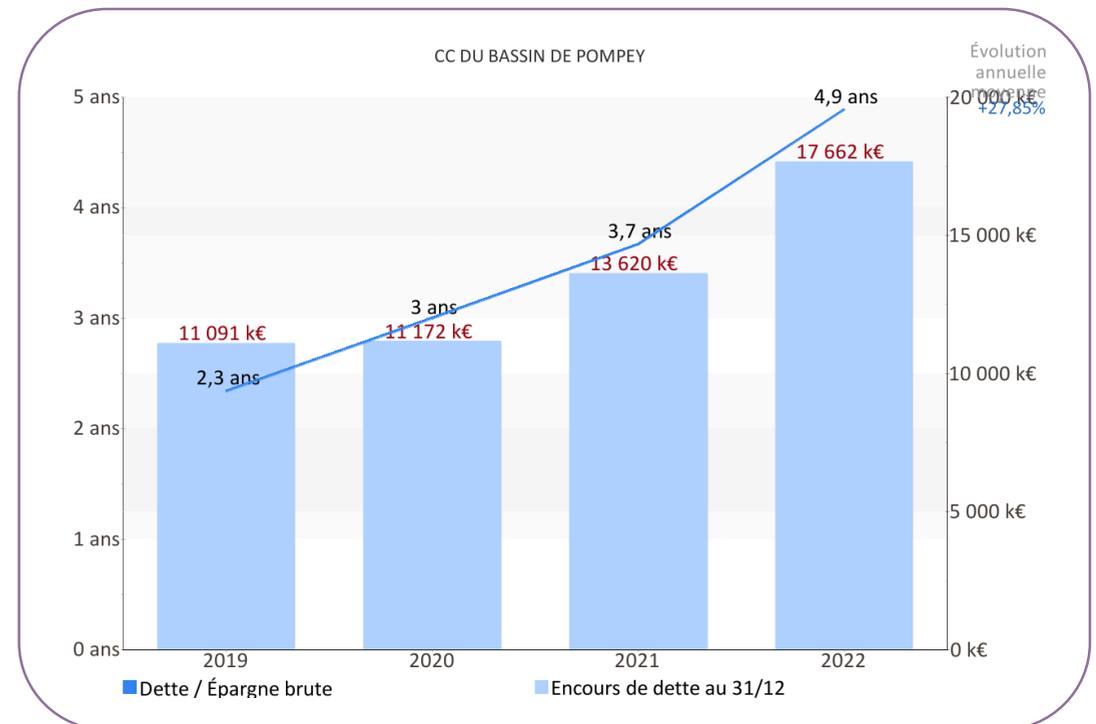
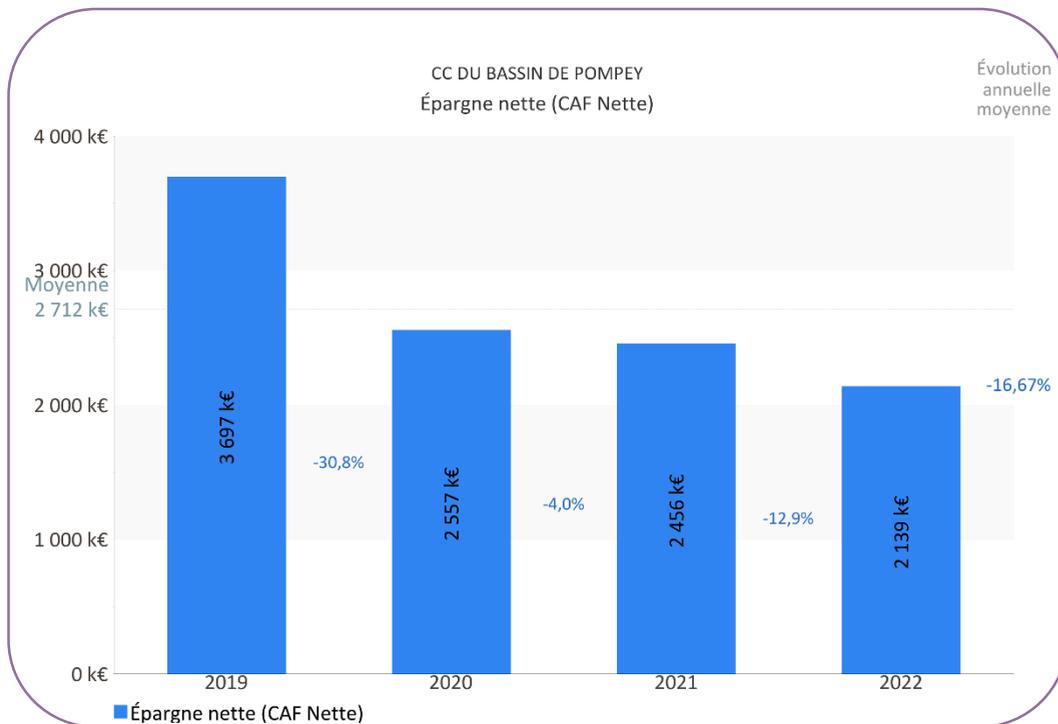
L'analyse des capacités d'investissement du Bassin de Pompey



L'intégralité du Programme pluriannuel d'Investissement (PPI) tel que défini dans le projet de territoire est estimé à 89 M€. Il paraît donc réaliste à une échéance de 10 ans. Pour autant, les projets devront faire l'objet d'une priorisation dans le temps et méritent d'être affinés en particulier au regard des retours sur investissement, portages financiers et d'un Programme Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) à établir.

A l'aune du nouveau mandat, les projections faites pour 2020 et sur une prospective à 3 ans sur la base des projets engagés permettent de maintenir une épargne nette de plus de 2,5 M€ en 2020. Le montant des dépenses d'investissement 2020 intègrent 3,6 M€ de dépenses d'infrastructures engagées (voiries, voies douces et très haut débit), l'extension de l'EMI (1M€), l'aménagement des haltes fluviales (650 K€), les études sur les PEM et le nouveau pôle aquatique. Une nouvelle programmation voirie devra être établie à compter de 2021.

Dans ce scénario projeté, la capacité d'extinction de la dette reste en deçà des 10 ans (4,9 ans en 2022).



Cadrage budgétaire :

- Maintien du cap d'évolution des dépenses courantes à 1,2% toutes choses égales par ailleurs, hors développement des services.

Fiscalité et évolutions tarifaires

- Stabilité de la fiscalité : TH : 11,24% TF : 5,65% TFNB : 4,72% CFE : 26,25%
- Stabilité de la TEOM après 3 années de baisse à 9,00% en 2017, 7,96% en 2018 et 7,70% en 2019 sans évolution des tarifs incitatifs en 2018 et 2019.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

- Poursuite d'un PPI ambitieux d'investissements communautaires de 8 M€ par an.
- Respect de la règle d'or sur la dette et maintien d'une solvabilité (capacité de désendettement) de moins de 10 ans.

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey
BP 60008
Rue des 4 éléments
54340 POMPEY

Tél. : 03 83 49 81 81
Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr



facebook.com/bassinpompey



[@bassinpompey](https://twitter.com/bassinpompey)

